



Commission Interdépartementale
pour le Développement Durable

RAPPORT D'ACTIVITÉS 2022

www.developpementdurable.be



1

AVANT-PROPOS /3

2

LES FAITS MARQUANTS EN 2022 /4

2.1. La Belgique a pris de nombreux engagements pour soutenir l'Ukraine /4

2.2. L'approvisionnement en énergie et le coût des énergies ont été au cœur des préoccupations /4

2.3. Le fonctionnement de la justice est garanti dans un procès hors norme /5

2.4. Le climat et la biodiversité ont occupé le haut des agendas /5

2.5. D'importants plans d'action fédéraux ou nationaux ont été mis sur les rails /6

2.6. La Belgique s'est montrée pionnière dans la lutte contre les violences liées au genre /6

3

LES ACTIVITÉS DE LA CIDD /7

3.1. Les missions de la CIDD /7

3.2. Les membres de la CIDD /8

3.3. Les activités de la CIDD /10

4

LA POLITIQUE DES SERVICES PUBLICS FÉDÉRAUX CONTRIBUANT À UN DÉVELOPPEMENT DURABLE /17

4.1. Le Plan Fédéral de Développement Durable (PFDD) /17

4.2. Approche stratégique des services publics fédéraux en matière d'intégration du développement durable /21

4.3. SDGs as compass /25

5

LA GESTION DURABLE DANS LES SERVICES PUBLICS FÉDÉRAUX /27

5.1. Choix d'un système de gestion durable /27

5.2. Dialogue avec les parties prenantes /29

5.3. Achats publics durables /31

5.4. Etat du parc automobile fédéral /32

5.5. Mobilité durable /33

5.6. Alimentation durable /35

5.7. Événements durables /36

5.8. Ressources humaines durables /37

6

LISTE DES ABREVIATIONS /40

1

AVANT-PROPOS

Nous arrivons à mi-parcours vu l'horizon à 2030 du Programme de développement durable des Nations Unies. Elles nous enjoignent à accélérer la mise en œuvre et à opérer de réelles transformations de notre mode de développement.

A lire le rapport 2022 de l'OCDE sur le chemin parcouru par la Belgique pour atteindre les cibles des ODD, notre pays a actuellement satisfait à un peu moins de 20 % des 130 cibles pour lesquelles des données comparables sont disponibles. D'ici à 2030, à politique inchangée, il devrait parvenir à remplir 26 % des objectifs.

Le bien-être matériel est jugé relativement bon en Belgique. Mais doit-on s'en réjouir sachant que peu de progrès a été réalisé pour réduire la pauvreté ?

La couverture des soins de santé est quasi universelle. Cependant, l'accès aux services de santé reste plus difficile pour les groupes vulnérables. Les dépenses de santé dépassent 10 % des dépenses totales des ménages pour environ 10 % de la population, la malnutrition augmente et une personne sur cinq est considérée comme obèse.

L'état de conservation des principales espèces est généralement meilleur chez nous que dans les autres pays de l'OCDE. Et pourtant, nous sommes très loin d'atteindre les cibles concernant la préservation des espèces locales et la pollution marine.

Le Bureau fédéral du Plan fait des constats similaires dans son dernier rapport sur les indicateurs de développement durable. Sur les 23 indicateurs de la composante sociale, 6 évolutions sont favorables, comme le nombre de jeunes non scolarisés et sans emploi ni formation, le nombre d'accidents de travail mortels et les inégalités de revenus. Parallèlement, 9 indicateurs évoluent défavorablement, comme le risque de pauvreté ou d'exclusion sociale, les décès prématurés dus aux maladies chroniques et le décrochage scolaire.

La croissance économique belge semble résister mieux que prévu alors que certains fossés se creusent et que de nouvelles brèches apparaissent dans notre société. Garder le cap, mettre les ODD au cœur des services publics fédéraux et décupler nos efforts pour dire, dans 7 ans, « mission accomplie », me semble une urgence, un besoin vital, un devoir essentiel.

Ce rapport d'activités de la Commission interdépartementale pour le développement durable offre un aperçu des initiatives prises par les services publics fédéraux pour répondre à ces défis. Cette édition présente aussi, pour la première fois depuis l'adoption du Plan fédéral de développement durable par ce gouvernement, le suivi de sa mise en œuvre. Ce ne sont que quelques pas dans la bonne direction mais ils tentent de montrer l'importance des coopérations entre services publics fédéraux pour atteindre les objectifs de développement durable.

Dieter Vander Beke,
Président de la CIDD

2 LES FAITS MARQUANTS EN 2022

Dans ce chapitre, nous vous livrons quelques-unes des actions des services publics fédéraux qui ont contribué à un développement durable et qui ont marqué l'année 2022.

2.1. La Belgique a pris de nombreux engagements pour soutenir l'Ukraine

Le déclenchement de la guerre en Ukraine par la Russie, le 24 février 2022, a marqué le retour d'un conflit armé majeur sur le territoire européen. Les États membres de l'OTAN, de l'Union européenne (UE) et d'autres États ont décidé de prendre des mesures d'assistance à l'Ukraine, par la livraison d'équipements militaires, électriques et informatiques, l'approvisionnement en carburants, l'accueil de réfugiés, l'envoi de matériel médical et pharmaceutique, le financement de fonds de soutien, la prise en charge de malades, le soutien aux victimes de violences sexuelles, la collecte de preuves de crimes de guerre, etc. Ils ont également décidé d'appliquer diverses sanctions à l'égard de la Russie.

La Belgique a apporté sa contribution à ces multiples engagements.

Le gouvernement s'est par ailleurs entouré d'un groupe d'experts « pouvoir d'achat et compétitivité » ayant pour mission de le nourrir en recommandations et en pistes d'actions pour faire face à l'inflation et aux défis économiques liés à la guerre en Ukraine.

Tous les services publics fédéraux qui ont œuvré à concrétiser ces mesures, à commencer bien évidemment par la Défense, ont de la sorte contribué à plusieurs cibles du SDG 16.

2.2. L'approvisionnement en énergie et le coût des énergies ont été au cœur des préoccupations

Dans le contexte géopolitique chahuté du début de l'année 2022, le gouvernement fédéral a décidé de prolonger de dix ans la durée de vie des réacteurs nucléaires de Tihange 3 et Doel 4. Il a également annoncé sa volonté d'accélérer la transition vers les énergies renouvelables au travers d'investissements supplémentaires dans l'éolien offshore, l'hydrogène, l'énergie solaire et la mobilité durable. Ces décisions devront permettre de diminuer la dépendance de notre pays vis-à-vis des énergies fossiles. Durant l'été, le gouvernement a présenté le plan fédéral de crise, élaboré pour faire face à la flambée des prix de l'énergie, qui repose sur 6 axes :

- Réduire la consommation ;
- Alléger la facture des ménages ;
- Inciter les banques à soutenir les ménages les plus touchés ;
- Soutenir les entreprises ;
- Promouvoir des investissements dans les solutions durables et l'isolation ;
- Lutter contre les surprofits.

Chargés de l'opérationnalité de ces décisions, les SPF Economie et Finances ont ainsi mis leurs compétences au service du SDG 7.

2.3.

Le fonctionnement de la justice est garanti dans un procès hors norme

L'organisation d'un procès hors norme comme celui des attentats de Bruxelles a nécessité de libérer des moyens et des crédits à la hauteur des enjeux. Le SPF Justice a dès lors mobilisé toutes ses ressources pour aménager un site provisoire, baptisé « Justitia », et garantir le bon déroulement de ce procès. Par ailleurs, une webradio a été mise en place afin que les nombreuses parties (civiles) concernées, ne résidant souvent pas en Belgique, puissent suivre le procès dans son intégralité via un canal numérique protégé. Suite à la décision de la cour d'assises, le 16 septembre 2022, de modifier la configuration des box des accusés pour préserver les droits de la défense, le SPF Justice a fait procéder à ces travaux en extrême urgence. Son rôle a ainsi été essentiel pour préserver les SDG 16.3 et 16.6.

2.4.

Le climat et la biodiversité ont occupé le haut des agendas

En matière de climat, le groupe de travail fédéral «Adaptation», coordonné par le Service Changements climatiques du SPF Santé publique, a soumis au gouvernement **29 mesures proposées par les experts des départements fédéraux, pour la période 2023-2026**. Celui-ci les a validées en juin 2022. Ces mesures ont pour objectif d'adapter notre société au changement climatique actuel ou attendu et à ses répercussions. Elles visent à créer une société résiliente en réduisant la vulnérabilité des systèmes humains et naturels. Elles sont regroupées en huit domaines d'action : recherche, biodiversité, infrastructures, ressources naturelles, santé, gestion des risques et des crises, coopération internationale et sensibilisation.

La contribution fédérale au **Plan national énergie-climat (PNEC) 2021-2030** a, quant à elle, fait l'objet de tables rondes coordonnées par le service Changements climatiques du SPF Santé publique à l'automne 2022. Les contributions et les recommandations des parties prenantes, des experts et des académiques, établies dans les compétences fédérales essentielles que sont la fiscalité et la finance durable, l'énergie, les transports et la mobili-

té, l'économie circulaire et les bâtiments fédéraux, seront intégrées dans un rapport qui sera soumis au gouvernement et au parlement début 2023.

En décembre 2021, le gouvernement fédéral avait décidé de créer un Centre d'excellence belge sur le Climat. Celui-ci a été inauguré dès novembre 2022 sur le site du Pôle Espace du Service de programmation Politique scientifique fédérale (BELSPO) à Uccle. Il a pour mission de réunir et coordonner la recherche climatique des Établissements scientifiques fédéraux (Institut Royal Météorologique, Institut royal d'Aéronomie Spatiale de Belgique, Observatoire royal de Belgique, Institut royal des Sciences naturelles de Belgique, Musée royal de l'Afrique centrale et Sciensano) afin d'accroître l'impact stratégique et la cohérence des programmes de recherche.

Toujours en novembre, la Belgique a participé à la COP 27 sur le climat à Sharm-El-Sheikh, puis à la COP 15 sur la biodiversité à Montréal, en décembre. Si le premier événement n'a pas rencontré les ambitions de notre pays, le second a obtenu l'engagement de 196 pays à protéger collectivement, d'ici 2030, 30% des terres et 30% des océans et à lutter contre la pollution, y compris celle liée aux pesticides. Comme les autres participants, la Belgique doit à présent traduire ces accords conclus dans un plan national pour la biodiversité.

En novembre encore, le gouvernement a adopté la réforme du Livre 2 du Code pénal, qui intègre de nouvelles formes de criminalité, parmi lesquelles l'écocide. Est désormais qualifiée de crime d'écocide toute infraction consistant à commettre délibérément un fait illégal causant des dommages graves, étendus et à long terme à l'environnement, en sachant que ces actes causent de tels dommages. Ce crime sera puni d'une peine d'emprisonnement allant de 10 à 20 ans.

Les institutions fédérales concernées par ces différentes actions ont indéniablement apporté leurs pierres aux SDG 3, 13, 14 et 15.

2.5.

D'importants plans d'action fédéraux ou nationaux ont été mis sur les rails

L'année 2022 aura été marquée par l'adoption de divers plans et mesures qui s'inscrivent dans des démarches de développement durable. Passons-en quelques-uns en revue :

- Le 28 janvier 2022, le gouvernement a approuvé **le plan d'action fédéral pour la simplification administrative 2022-2024**. Ce plan contient 38 projets qui visent l'optimisation des processus de travail et la réduction de la charge administrative de tous les acteurs impliqués. Il contribue au SDG 16.
- Le 4 février 2022, l'autorité fédérale a marqué son accord sur **le Plan stratégique de lutte contre la fraude sociale et le dumping social 2022-2025**. Les objectifs prioritaires de ce plan sont : la lutte contre le dumping social, la lutte contre le travail non déclaré, la lutte contre la fraude aux cotisations, la lutte contre la fraude aux allocations, la lutte contre la traite des êtres humains et leur exploitation économique, un marché du travail inclusif qui garantit la sécurité et la santé au travail pour tous les travailleurs. Ils font écho au SDG 8.
- Le 25 février 2022, le gouvernement a entériné **le 4e Plan d'action national « Femmes, Paix et Sécurité » (2022-2026)**. Il vise à promouvoir la mise en œuvre du cadre normatif international ; intégrer la dimension de genre dans les actions belges en matière de conflit, de paix et de sécurité ; lutter contre toutes les formes de violence à l'égard des femmes et des filles, et plus spécifiquement les violences sexuelles ; promouvoir la participation des femmes aux prises de décision en matière de paix, de sécurité, et de la prévention, gestion et règlement des conflits ; soutenir l'Agenda Femmes, Paix et Sécurité ; assurer le suivi et le monitoring de la mise en œuvre de l'Agenda Femmes, Paix et Sécurité et du PAN. Ce sont bien évidemment les SDG 4, 5, 10 et 16 qui bénéficient de ces initiatives.
- Le 7 mars 2022, c'est au tour de **la Stratégie nationale en faveur des pollinisateurs (2021-2030)** d'être approuvée. Elle comprend une série de mesures afin de préserver les insectes pollinisateurs (sauvages et domestiques) et la pollinisation sur l'ensemble du territoire belge. D'ici 2030, elle vise à diviser par deux le nombre d'espèces en déclin et à augmenter de 50% le nombre des espèces présentant une tendance positive, par rapport à 2019. Ce plan est une réponse aux objectifs du SDG 15.
- En mai 2022, le gouvernement a adopté **le Plan Fédéral pour une Belgique LGBTQI+friendly**. Il contient 133 mesures portées par 10 ministres pour soutenir, protéger et valoriser les publics LGBTQI+. Les domaines d'ac-

tions de ce plan sont : la santé, le travail, la justice, les affaires intérieures, les affaires étrangères, la coopération au développement, la fonction publique, l'asile et la migration, l'égalité des chances, la mobilité. Le SDG 10 y trouve toutes ses ambitions.

- Le 1er juillet, le gouvernement a validé les mesures fédérales du **Plan d'action national de lutte contre le racisme**. Cette contribution fédérale contient plus de 70 mesures qui touchent à l'égalité des chances, l'emploi, l'économie, l'asile et la migration, la santé, la justice, la police, la fonction publique, les affaires étrangères, le digital et la mobilité. L'ensemble contribue aux SDG 11 et 16.
- A cette même date, il a également adopté le 4e Plan fédéral de lutte contre la pauvreté et les inégalités. Il ressort plus de 140 mesures qui s'articulent autour de quatre axes essentiels : prévenir et détecter précocement la pauvreté ; faire de l'emploi durable un levier essentiel de lutte contre la pauvreté et garantir une vie digne par l'accès à la protection sociale ; garantir l'émancipation et l'inclusion de chacun dans une société en évolution conformément à notre Constitution qui rappelle une série de droits essentiels comme le droit au logement, le droit à la justice, le droit à la santé ; au-delà d'une approche nationale - agir sur l'agenda social européen et construire un monde solidaire, parce que la pauvreté appelle une action concertée au niveau international. Les SDG 1, 3, 5, 8, 10, 11 et 16 sont liés à ces multiples objectifs.

2.6.

La Belgique s'est montrée pionnière dans la lutte contre les violences liées au genre

En octobre, le gouvernement fédéral a approuvé la loi-cadre sur la prévention et la lutte contre les féminicides, les homicides basés sur le genre et les violences qui les précèdent. Une fois publiée, cette loi dotera la Belgique d'un ensemble d'instruments de mesure des féminicides et de protection des victimes : elle définit la notion de féminicide officiellement, permet de collecter des données statistiques, améliore les droits et la protection des victimes et prévoit de former la Police et les magistrats.

L'Institut pour l'égalité des femmes et des hommes (IEFH) a célébré ses vingt ans d'existence en décembre 2022. A cette occasion, il a lancé une vidéo pour souligner le long chemin vers l'égalité de genre. « Trop vite, on pense que la bataille est terminée », prévient son directeur Michel Pasteel.

Le SDG 5 se retrouve au cœur de toutes ses actions.

3

LES ACTIVITÉS DE LA CIDD

Dans ce chapitre, nous vous livrons un aperçu des missions, des membres et des activités que la CIDD a réalisées en 2022.

3.1.

Les missions de la CIDD

La CIDD est chargée de préparer et de coordonner le suivi des actions des services publics fédéraux en matière de développement durable.

Elle a également pour mission légale :

- De suggérer des pistes à l'Institut Fédéral pour le Développement durable (IFDD) et des thèmes au Bureau fédéral du plan dans leurs missions visées par [la loi du 5 mai 1997 relative à la coordination de la politique fédérale de développement durable, modifiée par la loi du 30 juillet 2010 et par la loi du 15 janvier 2014](#), et de veiller à leur bon déroulement ;
- De coordonner le rapport des membres, qu'ils sont tenus de rédiger 18 mois avant la fin du Plan fédéral de Développement durable (PFDD) en cours ;
- De préparer l'avant-projet de PFDD et le projet de PFDD ;
- De formuler une proposition concernant les modalités de consultation de la population sur l'avant-projet de PFDD.



3.2.

Les membres de la CIDD

La CIDD est composée de représentants de tous les services publics fédéraux et du Ministère de la Défense. Les Régions et les Communautés sont également invitées à désigner un membre. Le Bureau fédéral du Plan

ainsi que l'Institut pour l'Égalité des Femmes et des Hommes et les Institutions publiques de sécurité sociale y sont représentés par un.e observateur/-trice. L'Institut Fédéral pour le Développement durable (IFDD) en assure le secrétariat et la présidence.

Le renouvellement du mandat des membres de la CIDD représentant les services publics fédéraux, pour une durée de 5 ans, a été opéré avec la publication de l'**Arrêté royal du 17 mars 2021 portant démission et**

nomination de certains membres.

Le mandat des représentants des Régions et Communautés remonte quant à lui à juillet 2017. Il aurait dû être renouvelé en 2022. Une entité fédérée n'ayant pas désigné son représentant, l'AR de désignation est en suspens.

La composition ci-dessous est la composition officielle à la date du 31 décembre 2022. Les remplaçants terminent les mandats de leurs prédécesseurs.

Président

- Dieter VANDER BEKE

Secrétaires

- Marie-Line GABRIEL;
- Cédric VAN DE WALLE.

Membres représentant les SFP, SPP et le ministère de la Défense

- Aude VAN GROOTENBRUEL, représentante du SPF Chancellerie du Premier ministre ; suppléante : Anja MICHALSKI ;

> Fin 2022, toutes deux ont démissionné de leur mandat et leurs remplaçant.e.s n'ont pas encore été désigné.e.s.

- Myriam BOUVEROUX, représentante du SPF Stratégie et Appui ; suppléant : Bernard WILLOCQ ;

> En fin d'année, Denil Nedev a été désigné pour terminer le mandat de Mr Willocq.

- Moïra DE GROOTE, représentante du SPF Affaires étrangères, Commerce extérieur et Coopération au développement ; suppléant : Filip ZIVKOVIC ;

> En cours d'année, Katrijn Coppens a été désignée pour terminer le mandat de Mr Zivkovic.

- Sandrine HONNAY, représentante du SPF Intérieur ; suppléante : Sophie DELVAUX ;

- Lode BRUNEEL, représentant du SPF Finances ; suppléante : Bregje VAN NIMWEGEN ;

> En cours d'année, Viviane De Cocq a été désignée pour terminer le mandat de Mme Van Nimwegen.

- Anne-Sophie VERHAEGEN, représentante du SPF Mobilité et Transport ; suppléante : Anne BERGHMANS ;

- Haoua IBRA KAKA, représentante du SPF Emploi, Travail et Concertation sociale ; suppléante : Esther MULKERS ;

> En cours d'année, Amaury Vanden Houwe a été désigné pour terminer le mandat de Mme Esther Mulkers ;

- Géraldine ELFATHI, représentante du SPF Sécurité sociale ; suppléante : Julie DELFORGE ;

- Marielle SMEETS, représentante du SPF Santé publique, Sécurité de la chaîne alimentaire et Environnement ; suppléant : Pol GERITS ;

- Anne-Lise NTAHOBARIBIKIRA, représentante du SPF Justice ; suppléante : Charlotte LECLERE ;

> En cours d'année, Sami Akarom a été désigné pour terminer le mandat de Mme Leclere et Mme NTAHOBARIBIKIRA a terminé sa mission sans être remplacée.

- Michiel MAERTENS, représentant du SPF Economie, PME, Classes moyennes et Energie ; suppléante : Tatiana LAMBIN ;

> En novembre 2022, Marie Collard a été désignée pour terminer le mandat de Mme Lambin.

- Thomas FALLENTHEYN, représentant du Ministère de la Défense ;

> En Juillet, Hannes DE REU a été désigné pour terminer le mandat de Mr. Fallentheyn.

- Jean-Marc DUBOIS, représentant du SPP Intégration sociale, Lutte contre la Pauvreté et Economie sociale ; suppléant : Philippe FRINGS ;

- Olivier DETONGRE, représentant du SPP Politique scientifique ; suppléante : Maaike VANCAUWENBERGHE.

Représentant·e·s des gouvernements régionaux et communautaires

- *Griet VERSTRAETEN* et *Ine BAETENS*, représentantes du gouvernement flamand ;
- *Anne SAUDMONT*, représentante du gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale ;
- *Daniel HILLIGSMANN*, représentant du gouvernement de la Communauté germanophone;
- *Natacha ZUINEN*, représentante du gouvernement de la Région wallonne ;
- *Pierre MOUREAUX*, représentant du gouvernement de la Communauté française.

Observateurs/-trices

- *Patricia DELBAERE*, représentante du Bureau fédéral du Plan;
- *Lauren BRUFFAERTS*, représentante de l'Institut pour l'Égalité des Femmes et des Hommes ;
- *Christophe CROUGHS* et *Eva SAYES*, représentant.e.s des Institutions publiques de sécurité sociale.

En début de chaque année civile, la CIDD doit constituer son Bureau. La loi prévoit tout au plus 2 vice-président.e.s, un.e dans chaque rôle linguistique. Le secrétariat ayant reçu les candidatures de Marielle Smeets et de Michiel Maertens, les membres de la CIDD ont approuvé leurs candidatures à l'unanimité lors de la séance plénière de mars 2022.

3.3.

Les activités de la CIDD

3.3.1. Le Secrétariat

Le secrétariat de la CIDD et de ses groupes de travail est assuré par l'Institut Fédéral pour le Développement Durable (IFDD). Chaque année, le secrétariat de la CIDD rédige le rapport d'activités de la CIDD.

3.3.2. Les réunions plénières

En 2022, les membres de la CIDD se sont réunis en plénière à cinq reprises : les 17 février, 24 mars, 19 mai, 22 septembre et 24 novembre. En raison de la pandémie de covid-19, les réunions plénières se sont déroulées exclusivement par voie électronique jusqu'à l'été. En septembre, elles ont repris en présentiel.

A. Contributions à la mise en œuvre de l'Agenda 2030

La mise en œuvre des SDG au niveau fédéral a constitué le fil rouge des réunions de la CIDD.

> Intégration des SDG dans les notes de politique générale : Remise d'une note de synthèse sur l'exercice 2021 (notes de politique générale 2022)

Comme le prévoit la décision du Conseil des ministres du 23 juillet 2021, l'IFDD a préparé une note de synthèse pour préparer l'évaluation présentée par la Ministre du DD au Conseil des ministres le 1er avril 2022. Les membres de la CIDD ont reçu ce rapport de synthèse qui a également été présenté en réunion plénière en mai.

42 notes de politiques générales 2022 ont ainsi été analysées, permettant d'identifier de bonnes pratiques et de formuler des recommandations.

- Inciter les administrations à utiliser les outils proposés par l'IFDD et à formuler des propositions par domaines politiques aux cabinets pour le 1/6/2022 ;
- Fournir une copie du travail réalisé à l'IFDD en vue du prochain rapport de synthèse qui devra être présenté avant avril 2023 au Conseil des ministres. Ces informations permettront aussi d'alimenter le prochain rapport à l'ONU sur la mise en œuvre des SDGS (VNR).
- Prendre en compte les résultats de la dernière gap analysis et les rapports du BFP pour établir des liens avec les cibles pour lesquelles des efforts supplémentaires sont nécessaires ;
- Formuler les liens avec les cibles des SDGs dans

un chapitre séparé, et éventuellement un tableau annexé, afin mieux mettre en évidence les contributions et permettre une approche uniforme ;

- Expliciter les liens de façon spécifique entre une initiative et une cible.

> National Voluntary Review : Préparation de la présentation de la Belgique à l'ONU en 2023

En mai 2022, la CIMDD a décidé de présenter un deuxième Voluntary National Review de la Belgique sur la mise en œuvre de l'Agenda 2030 aux Nations Unies lors du HLPF qui se tiendra en juillet 2023. L'IFDD a été désigné comme responsable de la coordination au sein de la CIMDD. En Juillet 2022, la CIMDD a approuvé un plan d'approche fixant le processus de préparation. Il a en effet été prévu de rédiger le projet de rapport sur base des contributions des diverses entités belges et des groupes sociétaux de la société civile. La coordination pour cette contribution a été confiée au CFDD tandis que celle du fédéral a été confiée à l'IFDD.

L'IFDD a aussitôt relayé l'appel à contributions auprès des services publics fédéraux et des entités fédérées. En septembre et en novembre 2022, les membres de la CIDD ont été informés des étapes et du calendrier du projet ainsi que des attendus.

> 2e Plan d'action national « Entreprises et Droits humains » : finalisation de l'avant-projet

49 actions, réparties en 16 thèmes, constituent la trame de l'avant-projet de 2e PAN « Entreprises et Droits humains », qui a été présenté aux membres de la CIDD en septembre 2022. Elles sont issues d'un vaste processus de co-crédation auquel ont participé des experts des administrations fédérales et régionales ainsi que des organisations de la société civile concernées par ces matières. Les actions portent notamment sur le principe de due diligence dans les droits humains et environnementaux, la transparence des entreprises en matière de respect des droits humains, la lutte contre la traite des êtres humains, les droits humains dans la politique étrangère de la Belgique, etc.

La discussion politique va s'engager en 2023 à propos du contenu de ce projet de plan d'action.

B. Suivi des instruments de la loi

Les réunions plénières abordent de façon récurrente le suivi des activités des groupes de travail et l'évolution des instruments de la loi de coordination de la politique fédérale de développement durable.

> Monitoring du Plan Fédéral de Développement Durable (PFDD)

Avec l'adoption du Plan Fédéral de Développement Durable (PFDD) par le gouvernement fédéral le 1er octobre 2021, les membres de la CIDD se sont penchés, conjointement avec la Task Force DD du Bureau fédéral du Plan, sur la méthodologie de suivi et d'évaluation des actions qu'il contient. Celles-ci ont dès lors été décomposées en mesures devant permettre à la fois de monitorer au plus près le stade de mise en œuvre de chacune d'elles et la contribution des administrations concernées. Ce découpage a nécessité un long travail d'identification des mesures, de partage des responsabilités, de définition du timing et de mise au point d'un processus de rapportage. Le travail préparatoire a démarré en septembre 2021. Les échanges entre membres de la CIDD ont duré jusqu'en juin 2022 pour établir un outil de rapportage définitif. Ce point a été abordé lors des réunions plénières de février, mars et mai.

> Evaluation du cadre institutionnel DD

L'autorité fédérale dispose d'un cadre institutionnel riche depuis l'adoption de la loi du 5 mai 1997. Ses arrêtés d'exécution et ses révisions ont permis l'ajout de nouveaux instruments (vision à long terme, analyse d'impact, subside par ex.). La loi instaure une stratégie fédérale de développement durable basée sur une logique Plan-Do-Check-Act et donc sur une boucle d'apprentissage et d'amélioration continue.

25 ans après l'adoption de cette loi, le contexte a fortement évolué et l'occasion a été saisie d'évaluer si le dispositif institutionnel prévu par la stratégie fédérale de développement durable reste pertinent ou s'il nécessite une mise à jour. De mars à juin 2022, l'IFDD a confié la mission à des chercheurs de procéder à une évaluation critique et honnête des points forts et des points faibles du cadre institutionnel fédéral et de son fonctionnement. Les membres de la CIDD ont été invités à participer à des tables rondes en mai 2022, afin de faire part de leurs observations, remarques, critiques et suggestions, et d'engager un débat sur ce thème. Certains ont par ailleurs accordé des entretiens aux chercheurs, sous forme d'interviews.

Plus d'infos :

[Loi du 5 mai 1997 relative à la coordination de la politique fédérale de développement durable.](#)

C. Autres initiatives

> Présentation du rapport fédéral sur les indicateurs de développement durable 2022

En février 2022, la Task Force DD du Bureau fédéral du Plan a publié un premier [rapport fédéral sur les indicateurs de développement durable](#). Il s'agit de la nouvelle version du rapport sur les indicateurs com-

plémentaires au PIB, publié annuellement de 2016 à 2021. Il présente non seulement un plus grand nombre d'indicateurs, mais inclut également un bilan du progrès de ces indicateurs vers les objectifs de développement durable (SDG). Il propose une analyse spécifique du bien-être «Ici et maintenant» de la population pour la Belgique dans le contexte de la pandémie de la Covid-19 et présente les quatre indicateurs composites pour mesurer le soutien du bien-être (dimension «Plus tard»).

Le bilan des 51 indicateurs de DD montre qu'en prolongeant les tendances actuelles, peu de SDG seront atteints en 2030. Ce sont principalement des indicateurs de la composante environnementale (16 indicateurs sur 51) qui reçoivent ces évaluations favorables. Les indicateurs de la composante sociale (23 indicateurs) reçoivent, par contre, beaucoup plus d'évaluations défavorables que favorables. Les composantes économiques (7 indicateurs) et de gouvernance (5 indicateurs) ne contiennent pas assez d'indicateurs pour en dégager une conclusion.

> Présentation de la [4e Stratégie de Développement durable de la Région Flamande](#)

Adoptée par le gouvernement flamand en novembre 2021, la 4e Stratégie de Développement Durable de la Région Flamande a été présentée aux membres de la CIDD en février 2022.

> Présentation du livre « Pauvreté et Justice en Belgique »

Le SPP Intégration sociale et le SPF Justice ont collaboré à l'écriture d'un livre édité en début d'année, qui analyse et décrit les difficultés d'accès à la justice pour les personnes en situation précaire. Il rassemble les points de vue d'experts du monde académique et de professionnels du secteur social et du monde juridique. Il aborde en huit chapitres un large éventail de sujets : l'aide juridique de première ligne, l'aide juridique de deuxième ligne et ses alternatives, les modes alternatifs de règlements des conflits, l'action en défense d'intérêt collectif, la relation entre huissiers et ménages précaires et le rôle social des juridictions du travail.

Le livre 'Pauvreté & Justice en Belgique' est le deuxième tome d'une collection thématique, dont le premier tome 'Pauvreté et Handicap' est paru en 2019.

La présentation en a été faite en mars 2022 aux membres de la CIDD.

> Etat des lieux du projet de Conférence Nationale sur la Transition Juste

L'accord de gouvernement prévoit que la Belgique organisera une conférence nationale sur une transition juste, pour aborder les défis d'une transition climatique inclusive en matière d'emploi, de politique sociale, de requalification et d'économie. La ministre en

charge du Climat, de l'Environnement, du Développement Durable et du Green Deal a donné le coup d'envoi des Etats Généraux de la transition juste en mai 2022. Différents pans de la société sont appelés à contribuer aux travaux de réflexion. Ainsi, le monde académique a été sollicité pour constituer un Haut Comité sur la Transition Juste, un panel de scientifiques de haut niveau chargés d'effectuer des recherches sur le sujet et de remettre un rapport avant le printemps 2023. Les services publics fédéraux ont été consultés sur les mégatendances dans leurs domaines de compétences, avec les impacts, risques et opportunités que cela représente. En 2023, la société civile et les citoyens seront invités à participer à un large dialogue sociétal au travers d'une Agora et d'un Forum.

➤ **Présentation du Plan d'action fédéral pour une économie circulaire 2021-2024**

Adopté par le gouvernement fédéral en décembre 2021, **le plan d'action fédéral pour une économie circulaire (2021-2024)** contient 25 mesures auxquelles ont été ajoutées 6 mesures additionnelles en octobre 2022. Les grandes lignes de ce plan ont été présentées aux membres de la CIDD dans le courant du mois de mai 2022. Les mesures prévues dans ce plan d'action se concentrent sur les secteurs et groupes de produits à l'empreinte écologique et au potentiel de circularité les plus élevés. Ces secteurs comprennent les équipements électriques et électroniques, les produits chimiques, les batteries et véhicules, les emballages, les plastiques, les textiles et la construction. L'éco-conception et la réparabilité des produits, l'usage de matériaux recyclés, la substitution de substances chimiques dangereuses, la promotion de l'utilisation des technologies numériques pour la traçabilité des ressources, la disponibilité de l'information pour les consommateurs et les acheteurs publics ou encore le financement et l'attention au niveau international aux modes de production et de consommation plus durables et le suivi des progrès sont les grands domaines d'actions de ce plan.

➤ **Présentation du Rapport fédéral sur le Développement Durable 2022**

Intitulée « **Plus que huit ans pour réaliser les SDG** », cette publication porte sur la partie prospective du rapport quinquennal rédigé par la Task Force DD du Bureau fédéral du Plan. Elle évalue le contenu du nouveau Plan Fédéral de Développement Durable, relevant que celui-ci manque d'ambition pour atteindre les SDG et ne marque pas la rupture de tendance nécessaire pour y parvenir. Elle compare pour la première fois la position de la Belgique dans l'UE ainsi que les évolutions différentes des femmes et des hommes vers les SDG. Elle explore aussi les manières d'améliorer les outils quantitatifs pour y intégrer les enjeux de développement durable. Publié en octobre, le rapport a été pré-

senté en novembre aux membres de la CIDD.

3.3.3. Les groupes de travail

A. Le GT Marchés publics durables

Missions

Plus d'infos sur les **missions du GT « Marchés publics durables »** sur le site de la CIDD.

Activités en 2022

Le 11 janvier 2022, le groupe de travail a examiné l'échange d'initiatives politiques au niveau des régions et du gouvernement fédéral concernant les marchés publics durables. Il a également été question de la rédaction d'un avis sur la nouvelle directive sur l'écoconception (été 2022), de la coordination entre les régions et le niveau fédéral concernant le Circular and Fair ICT Pact (voir ci-dessous), ainsi que de la participation aux réunions du groupe d'experts européen SPP Next et du GPP Advisory Group du 18 mai 2022 (virtuel) et des 13/14 décembre 2022 en Slovaquie.

Circulaire achats durables

Le Plan Fédéral de Développement Durable prévoit la révision de la circulaire du 16 mai 2014 relative à l'intégration du développement durable, en ce compris les clauses sociales et les mesures favorisant les petites et moyennes entreprises, dans le cadre de marchés publics passés par les autorités adjudicatrices fédérales.

À l'été 2022, une note cadre a été établie par l'IFDD et le SPF Chancellerie (service des marchés publics) pour inspirer la rédaction d'un nouveau texte.

Formation aux achats fédéraux

Une attention particulière a été accordée à la formation d'acheteurs fédéraux en 2022. Un module sur les achats socialement responsables a été intégré à la formation de base des acheteurs fédéraux. Une trentaine d'acheteurs francophones et néerlandophones ont assisté à la formation des 30 et 31 mars 2022 ainsi qu'aux événements de formation des 10 et 17 octobre 2022. L'Institut pour l'égalité des femmes et des hommes a en outre expliqué plus spécifiquement les problématiques de genre dans les marchés publics le 11 octobre 2022. Par ailleurs, le SPF BOSA et l'IFDD se sont chargés des préparatifs nécessaires à l'organisation d'un séminaire sur les achats socialement responsables, programmé le 24 janvier 2023.

Projets : LEVP

L'IFDD a accordé une subvention à l'ONG Electronic Watch pour le développement d'un programme sur les véhicules à faibles émissions (Low Emission Vehicle Programme) visant la transparence en matière de travail et de droits humains dans les chaînes d'approvisionnement de batteries et d'équipements de contrôle électronique pour les voitures. En 2022, le groupe de pilotage a examiné les données des principaux acheteurs publics européens de voitures. Dans un deuxième temps, il prévoit une enquête

auprès des fournisseurs de voitures et l'établissement d'un dialogue avec eux.

Coordination avec les représentants régionaux dans le cadre des travaux du Circular & Fair ICT Pact

Le 14 juin 2021, la ministre fédérale du Développement durable a signé le Circular & Fair ICT Pact au même titre que plusieurs autres représentants d'autorités internationales. Le Pacte, qui se concentre sur les marchés publics dans le secteur des TIC, est une initiative du Réseau One Planet des Nations Unies. L'objectif de cette initiative est d'amener les acheteurs publics et privés à acheter des TIC plus durables (circulaires, écologiques et équitables) et à partager leurs connaissances à ce sujet. L'ambition commune est de créer une transition durable dans le secteur des TIC (concernant les ordinateurs portables, les smartphones et autres produits informatiques) d'ici 2030. Pour ce faire, le Pacte établira un réseau d'échange mutuel des critères, clauses, pilotes, bonnes pratiques, etc. existants avec des pairs internationaux (experts gouvernementaux et acheteurs).

Des représentants des services publics fédéraux et régionaux belges, dont l'Institut Fédéral pour le Développement Durable (IFDD), le Service public de Wallonie, Bruxelles Environnement, l'autorité flamande (Departement Omgeving Vlaanderen, Vlaanderen Circulair), ont examiné comment ils pouvaient unir leurs forces pour concrétiser le Circular & Fair ICT Pact au niveau belge. Les représentants de ces services se sont réunis à intervalles réguliers au sein d'un comité de pilotage belge.

Dans le cadre de cette initiative, plusieurs sessions de réseau d'apprentissage impliquant quelque 80 acheteurs belges de TIC ont déjà été organisées en 2021. Début 2022, des partenaires privés et publics ont été recherchés pour donner suite à cette initiative sur le sol belge, mais en vain.

Des réseaux d'apprentissage autour des achats éthiques ont également été lancés en 2021 avec une vingtaine d'acheteurs de villes et de régions d'Autriche, de Belgique, du Danemark, d'Espagne, de Finlande, d'Italie, de Norvège, des Pays-Bas, du Royaume-Uni et de Suède. Les réseaux se sont concentrés sur les possibilités de répondre aux problèmes des chaînes d'approvisionnement en TIC concernant les conditions de travail et les droits de l'homme. En 2022, l'attention s'est portée sur les questions de devoir de vigilance (diligence raisonnable), les options de certification, les aspects éthiques dans les questions de batteries, l'exposition des travailleurs aux produits chimiques dans le processus de production et, enfin, la question des conditions de travail dans les phases de recyclage et de déchets. L'initiative s'est achevée par une dizaine d'ateliers sur deux ans.

Les rapports finaux de tous ces réseaux d'apprentissage dans le cadre de l'initiative CFIT peuvent être consultés sur le Guide des achats durables.

Avis pour le contrat-cadre TIC

À la demande du SPF BOSA, l'IFDD a rendu un avis le 23 septembre en vue d'intégrer les aspects de développement durable dans le nouveau contrat-cadre FORCMS_PC-144 pour les ordinateurs portables, les ordinateurs de bureau, les appareils robustes, les appareils 2-en-1, les écrans, les accessoires et les services connexes. Le marché total prévoit une dépense maximale de 275 millions d'euros (hors TVA) au cours des quatre prochaines années, mais fait une estimation à 200 millions d'euros basée sur l'estimation des organisations publiques clientes. Les recommandations de l'IFDD se sont inspirées des expériences des réseaux d'apprentissage avec les acheteurs belges de TIC organisés en 2021. L'accent a été mis principalement sur la concrétisation des thèmes suivants :

- 1) Responsabilité sociétale générale
- 2) Énergie et climat
- 3) Matériaux, matières premières et économie circulaire
- 4) Environnement et santé
- 5) Aspects sociaux
- 6) Aspects liés au travail dans la chaîne
- 7) Rapports intermédiaires et indicateurs clés de performance

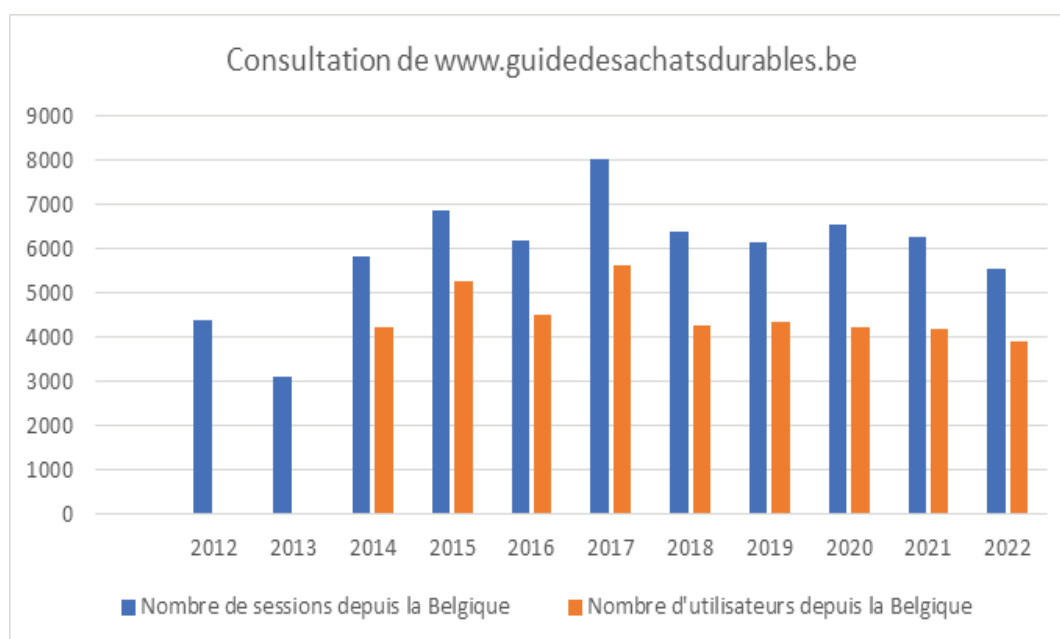
Avis à la Commission européenne sur les indicateurs européens pour les marchés publics durables

Par le passé, le groupe de travail « Marchés publics durables » de la CIDD a déployé des efforts considérables pour mettre en place un monitoring (volontaire) des marchés publics durables sur e-Notification. Le système est opérationnel depuis 2018. À cette fin, la Commission européenne a posé des questions à différents membres du groupe de travail en vue de déterminer les possibilités d'une mise en œuvre similaire via le monitoring européen sur TED. Des moments de concertation au niveau belge ont eu lieu les 9 juin, 31 août, 28 octobre et 6 décembre 2022. Un avis pour les indicateurs européens d'achats durables du groupe de travail belge à la Commission européenne est en cours de préparation pour janvier 2023.

Instruments - Marchés publics durables

Les acheteurs publics professionnels peuvent s'appuyer sur le **Guide des achats durables** pour y trouver des indications sur la manière de rendre leurs marchés publics circulaires, innovants, respectueux de l'environnement et socialement et éthiquement responsables. Outre des informations réglementaires et concernant la politique, le guide renvoie également à de bonnes pratiques, des exemples de cahiers des charges, des labels, des critères et des clauses. Le guide comporte également de nombreuses fiches, rassemblées par groupe de produits, qui doivent aider les acheteurs à préparer leurs cahiers des charges.

Les informations figurant dans le guide sont coordonnées depuis l'IFDD, mais sont souvent le résultat d'une collaboration entre différents services et experts.



Période	Nombre de sessions depuis la Belgique	Nombre de nouvelles sessions depuis la Belgique	Nombre d'utilisateurs depuis la Belgique	Nombre de nouveaux utilisateurs depuis la Belgique	Durée moyenne d'une session	Pages par session
					(min)	
1/12/2011 - 1/12/2012	4392	61 %			3:49	
1/12/2012 - 1/12/2013	3118	70,00 %			2:59	
1/12/2013 - 1/12/2014	5812	64,20 %	4223	1203	4:27	5:53
1/12/2014 - 1/12/2015	6884	66.5 %	5254	1360	3:40	5.09
1/12/2015 – 1/12/2016	6206	66.74 %	4527	1295	3:55	4:51
1/12/2016 – 1/12/2017	8010	69.56 %	5647	1716	3:02	4.51
1/12/2017 – 1/12/2018	6377	61.34 %	4267		3:34	5.03
1/12/2018 – 1/12/2019	6135	63 %	4364		3:11	5.19
1/12/2019 – 1/12/2020	6557	60 % du total des visites mondiales	4230		3:47	5:23
1/12/2020 – 1/12/2021	6272	30 %	4208		3:46	5:20
1/12/2021 - 1/12/2022	5532		3901	3801	2:56	4,29

B. Le GT Responsabilité Sociétale (RSO/ISR)

Missions

Plus d'infos sur [les missions du GT « RSO/RSE »](#) sur le site de la CIDD.

Activités en 2022

Le GT RSO/ISR de la CIDD s'est réuni quatre fois en 2022.

Les activités du groupe de travail ont été principalement centrées sur l'élaboration et la mise en œuvre d'un deuxième Plan d'Action National « Entreprises et Droits humains ».

Nous expliquons également plus en détail deux activités qui ont permis de concrétiser des thèmes précédemment discutés au sein du groupe de travail :

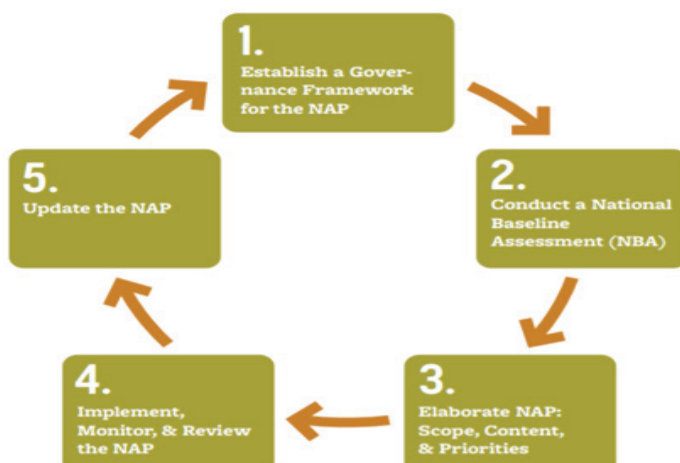
- Pour soutenir l'opérationnalisation du concept du devoir de vigilance, des réseaux d'apprentissage sur ce sujet ont eu lieu dans deux fédérations sectorielles. Ceci a été fait en même temps que le développement d'une boîte à outils sur le devoir de vigilance.
- Dans le cadre de la poursuite de la mise en œuvre de la stratégie « Beyond Food », le marché public « Réalisation d'une analyse en termes de développement durable des chaînes alimentaires et agricoles internationales en Belgique » a été lancé.

1. Élaboration du deuxième Plan d'Action National « Entreprises et Droits humains »

En mars 2021, les gouvernements fédéral et régionaux ont pris la décision d'élaborer un deuxième Plan d'Action National « Entreprises et Droits humains » (PAN E&DH), conformément aux Principes directeurs des Nations Unies pour les « Entreprises et les Droits humains » (UNGP).

L'élaboration d'un deuxième PAN E&DH devrait aboutir à un document politique qui liste les priorités et les activités que les gouvernements belges réaliseront pour soutenir la mise en œuvre des engagements internationaux, européens, nationaux ou régionaux et éventuellement aussi des engagements liés à un domaine politique ou sujet particulier.

Comme expliqué dans le rapport de l'année dernière, pour la préparation du deuxième plan, il a été décidé de suivre la feuille de route suivante :



En 2020 et 2021, les bases du cadre de gouvernance du PAN E&DH (phase 1) ont été posées et le « [National Basement Assessment](#) » a également eu lieu (phase 2). Une description détaillée des phases 1 et 2 se trouve dans le [rapport annuel 2021 de la CIDD](#).

L'année 2022 a été principalement consacrée à la consultation des parties prenantes sur la base des résultats du National Basement Assessment (NBA) et l'élaboration du plan (phase 3).

Consultation des parties prenantes

Pour la rédaction d'un deuxième PAN, le groupe de travail a choisi - dans le cadre de la gouvernance - de consulter également les parties prenantes.

Pour concrétiser cela, un tableau récapitulatif a été fourni sur la base du rapport NBA. Le tableau contient les recommandations NBA, regroupées selon les 3 piliers de l'UNGP : protéger, respecter et restaurer. Les parties prenantes externes ont été invitées à proposer des actions concrètes pour les recommandations en question.

La consultation, initiée par un événement, a eu lieu entre mi-janvier et début mars 2022. Dix-sept parties prenantes (stakeholders) y ont participé.

Le groupe de travail a sollicité un accompagnement externe pour analyser et synthétiser les différentes actions proposées par les parties prenantes. Cela a donné lieu, début juin, à un rapport, qui peut être consulté [ici](#). Les résultats ont également été expliqués aux membres du groupe de travail CIDD.

Entre-temps, les parties prenantes internes (services publics fédéraux et régionaux) s'étaient aussi mises à travailler à la formulation d'actions, également en fonction des recommandations de la NBA.

Version préliminaire du plan d'action

Pendant la période estivale, toutes les actions proposées par les différents services publics ont été compilées dans un document qui a été examiné, et ajusté lorsque nécessaire, au sein du groupe de travail à l'automne.

La version préliminaire de toutes les actions proposées dans ce deuxième plan national sur les entreprises et les droits humains, a finalement été remise fin en 2022 aux deux ministres compétentes, la ministre des Affaires étrangères et la ministre du Développement durable.

5 étapes dans la conception, la mise en œuvre, le suivi et la révision du PAN (Institut danois des droits de l'homme, 2017)

2. Soutenir l'opérationnalisation du concept de devoir de vigilance

Il est de plus en plus évident que le concept de devoir de vigilance gagne en importance dans la chaîne de valeur. Soit dans le cadre des UNGP, soit dans la perspective d'une future législation européenne (en référence à la « Corporate Sustainability Due Diligence Directive » (CSDD)), soit en réponse à la demande croissante du monde des entreprises.

Alors que le terme « devoir de vigilance » devient de plus en plus courant, les entreprises demandent de plus en plus de précisions sur ce concept et sur la manière dont il peut être appliqué dans la pratique.

Pour répondre à ces besoins, deux actions ont été mises en œuvre en 2022 :

- Soutenir les fédérations sectorielles pour étoffer le processus du devoir de vigilance sur le lieu de travail par le biais d'un réseau d'apprentissage et de projets pilotes, sous la direction d'experts. Le soutien a été assuré par des subventions de projet allouées par la ministre du Développement durable. Deux fédérations sectorielles ont participé à la conférence 2022 : Agoria (industrie technologique) et Fevia (industrie alimentaire). À partir de ces réseaux d'apprentissage, une ligne directrice (manuel), destinée à d'autres entreprises du secteur, a été élaborée dans chaque cas. Les lignes directrices sont accessibles via la boîte à outils Devoir de vigilance.
- Développer **la boîte à outils Devoir de vigilance**. Cette boîte à outils est un support qui se veut pratique, accessible, convivial et attrayant pour les PME belges. Elle fournit les informations et les lignes directrices nécessaires aux entreprises qui souhaitent se familiariser avec le concept du devoir de vigilance (due diligence) et le mettre en œuvre et l'intégrer dans leurs activités.

3. Projet « Beyond Food » portant sur le développement d'une Stratégie fédérale pour des filières d'importations alimentaires durables

Ces dernières années, le groupe de travail RS de la CIDD a conçu une stratégie visant à rendre les chaînes et systèmes agroalimentaires internationaux plus durables. Cette première ébauche de la stratégie fédérale « Beyond Food » a été transmise en décembre 2020 à la ministre du Climat, de l'Environnement, du Développement durable et du Green Deal afin de décider des éventuelles délibérations politiques avec ses homologues.

Ce projet de stratégie « Beyond Food » est, entre autres, basé et construit sur l'expérience de « Beyond Chocolate », présentant des limites quant à l'identification objective des filières prioritaires et/ou à haut potentiel de durabilisation. À la demande du cabinet de la ministre Khattabi, un marché public a été lancé en juin 2021 pour la réalisation d'une analyse sur les aspects de développement

durable des chaînes agroalimentaires internationales en Belgique.

Le dossier s'est heurté à un certain nombre d'obstacles administratifs, mais la réalisation du marché a finalement pu commencer à l'été 2022.

L'analyse, commandée par l'IFDD au consortium BASIC, Université d'Anvers (Groupe de recherche sur le droit et le développement) et Fair Trade Advocacy Office (FTAO), a couvert les aspects suivants :

1. Cartographie des différents secteurs agroalimentaires internationaux dont les produits sont importés en Belgique depuis les pays du Sud ;
2. Identification des principaux enjeux potentiels de développement durable dans ces chaînes agroalimentaires internationales ;
3. Identification et analyse des initiatives publiques et privées/sectorielles belges et européennes existantes dans ce contexte ;
4. Développement d'une méthodologie pour pondérer et classer les secteurs d'importation belges sur la base de leurs risques de durabilité, des leviers (potentiels) pour les rendre plus durables, et des liens possibles avec les pays de la coopération au développement belge ;
5. Présentation d'initiatives et de recommandations politiques que les autorités fédérales et/ou les acteurs belges peuvent prendre pour rendre ces secteurs prioritaires plus durables.

Un comité d'accompagnement a suivi les différentes étapes de l'analyse. Ont participé au comité de concertation des collaborateurs de l'IFDD, un collaborateur du SPF Santé publique, Environnement et Sécurité de la Chaîne alimentaire, un collaborateur du Cabinet Environnement et Développement durable et un collaborateur du Cabinet Coopération au développement et Aide humanitaire.

La publication des résultats de cette étude est prévue pour le début de 2023 et sera disponible sur le site web de l'IFDD.

4

LA POLITIQUE DES SERVICES PUBLICS FÉDÉRAUX CONTRIBUANT À UN DÉVELOPPEMENT DURABLE

4.1.

Le Plan Fédéral de Développement Durable (PFDD)

Le gouvernement fédéral a approuvé **le Plan Fédéral de Développement Durable** (PFDD) le 1er octobre 2021. Ce plan contient des actions en vue d'atteindre les objectifs de développement durable (ODD) des Nations Unies (Sustainable Development Goals) et de la Vision à long terme.

Il s'agit autant de lignes directrices applicables à tous les départements fédéraux que d'actions de coopération entre certains d'entre eux, en vue de développer des politiques transversales couvrant à la fois des aspects économiques, sociaux et environnementaux.

Un PFDD → 239 mesures

Afin de mettre en place un système de monitoring efficace du PFDD, la Task Force Développement Durable du Bureau Fédéral du Plan et l'Institut Fédéral pour le Développement Durable (IFDD) ont mis au point une méthodologie et un tableau de suivi dans lequel les actions sont découpées en mesures. Ainsi, par exemple, l'action qui vise à dresser un état des lieux des aides existantes pour les familles monoparentales, est libellée comme suit dans le PFDD (page 38) :

Afin d'éviter le non-recours aux droits, il faut mieux informer les familles monoparentales sur les aides qu'elles peuvent solliciter (fiscalité, soins de santé, etc.) et faciliter l'accès à ces aides entre autres par un octroi automatique. Il faut s'assurer que cette communication tienne compte du fait que la majorité des bénéficiaires sont des femmes, sans pour autant oublier les bénéficiaires masculins.

D'ici fin 2022, le SPP Intégration sociale coordonnera le travail d'inventaire et de communication concernant les aides pour les familles monoparentales, en coopérant avec les SPF Finances, Sécurité sociale, etc. Il analysera également, en collaboration avec le SPF Finances, pourquoi les services du SECAL restent difficilement accessibles et proposera des améliorations.

Dans le tableau de suivi, cette action est subdivisée en 2 mesures :

- Dresser un état des lieux des aides existantes pour les familles monoparentales ;
- Faciliter l'accès au SECAL.

Au final, pour l'ensemble des actions, cet exercice a donné lieu à une liste de 239 mesures auxquelles les services publics fédéraux se sont engagés à contribuer.

Le PFDD et les SDG

Le Plan Fédéral de Développement Durable contient deux grandes sections :

- D'une part, les lignes directrices. Elles concernent les actions que tous les services publics et services de programmation fédéraux sont tenus de mettre en oeuvre. Trois thèmes ont été retenus :
 1. Accélérer la mise en œuvre des ODD, autrement dit, des SDG ;
 2. Assurer la cohérence des politiques ;
 3. Renforcer le rôle d'exemple de l'Etat.

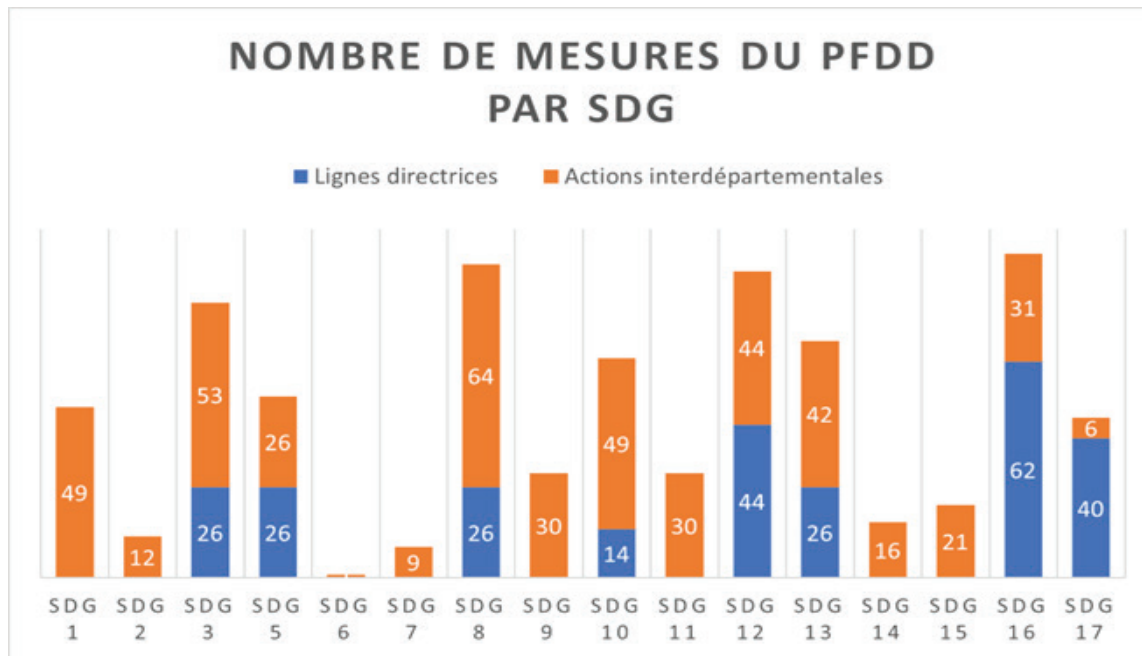
Dans le tableau de suivi, les lignes directrices ont été subdivisées en 77 mesures.

- D'autre part, les actions interdépartementales. Elles, seront réalisées grâce à des collaborations entre services publics fédéraux, et parfois d'autres institutions fédérales. Durant le processus d'élaboration du PFDD, le dialogue avec les parties prenantes et la consultation publique ont permis de choisir six thématiques qui chapeautent les actions transversales :

1. Ne laisser personne de côté ;
2. Renforcer la résilience face aux risques ;
3. Transformer l'économie belge ;
4. Changer de modèle de mobilité ;
5. Financement ;
6. International.

Dans le tableau de suivi, les actions interdépartementales ont été subdivisées en 162 mesures.

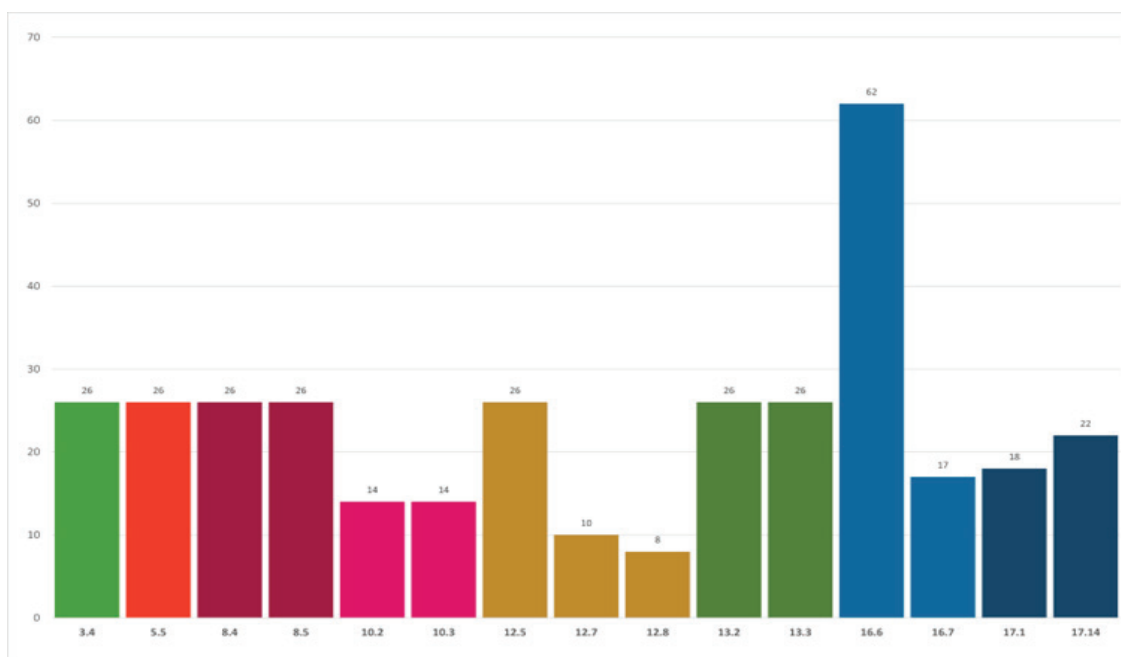
Le graphique ci-dessous montre un aperçu quantitatif du nombre de mesures (lignes directrices + actions interdépartementales) du PFDD par SDG, sachant que la plupart des mesures contribuent à plusieurs SDG en même temps.



Source: www.developpementdurable.be

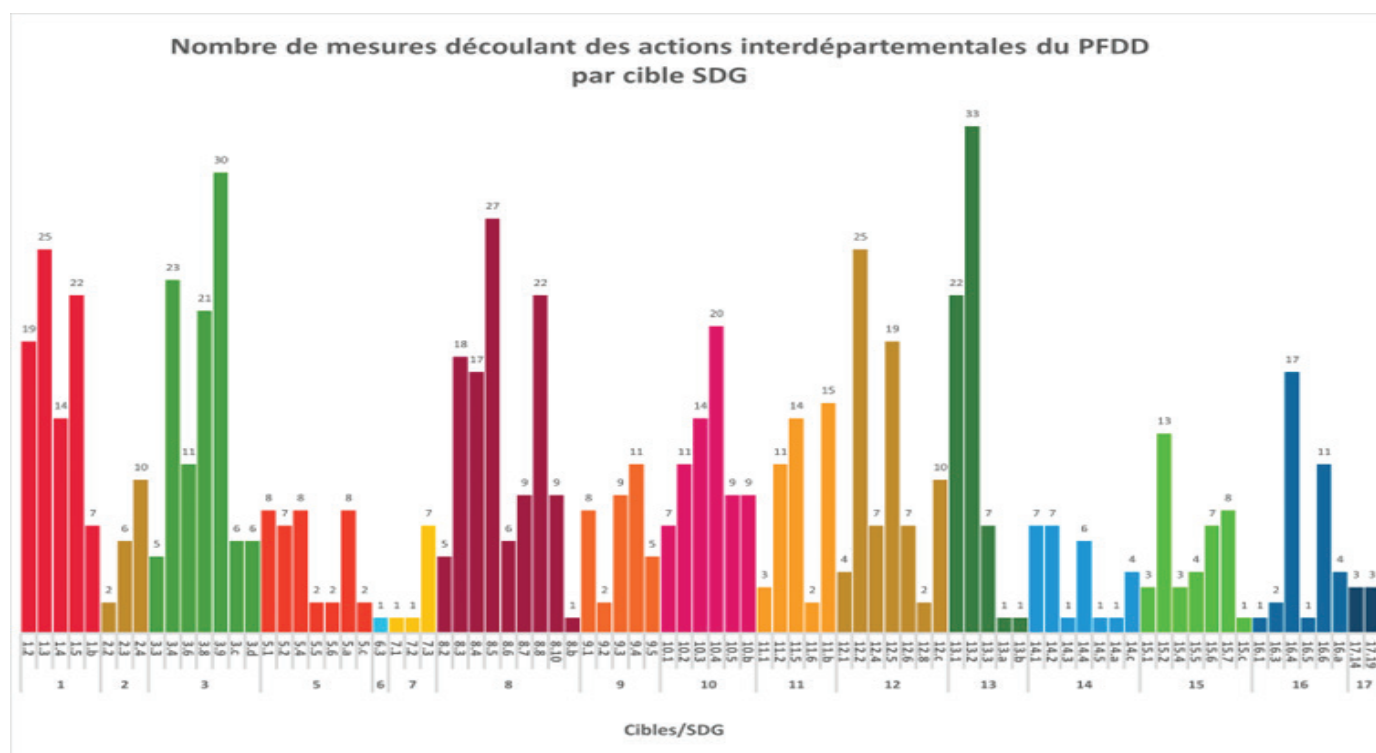
Les deux graphiques ci-dessous offrent un aperçu quantitatif de la contribution des mesures du PFDD aux cibles SDG, sachant que la plupart des mesures contribuent à plusieurs cibles en même temps.

Nombre de mesures découlant des lignes directrices du PFDD par cible SDG



Source: www.developpementdurable.be

Nombre de mesures découlant des actions interdépartementales du PFDD par cible SDG

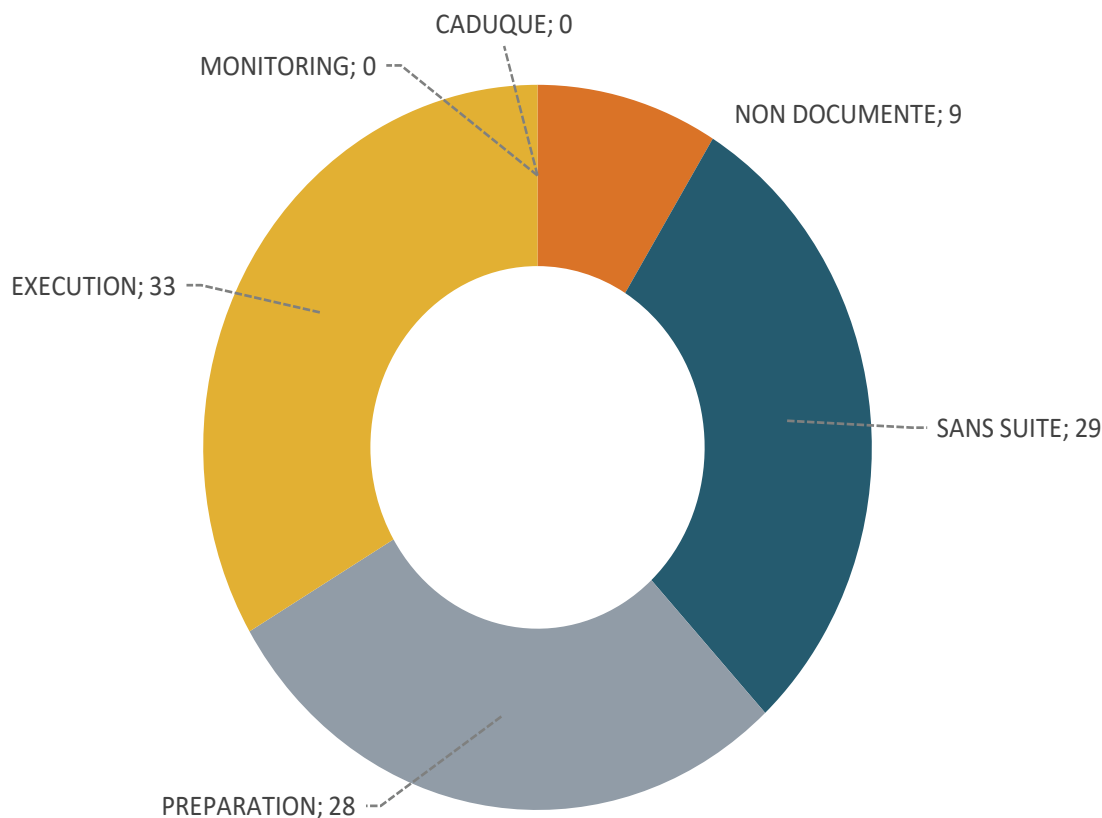


Source: www.developpementdurable.be

Etat des lieux de la mise en œuvre du PFDD en 2022

Comme le prévoit le PFDD, le suivi de la mise en œuvre des mesures est abordé dans le rapport annuel de la CIDD. Les 239 mesures du PFDD ont été assignées à une ou plusieurs administrations responsables de leur suivi. Celles-ci rapportent annuellement dans la base de données de la CIDD. Dans le cadre de sa mission d'évaluation des politiques, le BFP analyse les données et les traite durant les mois de février et mars de l'année suivante.

15 mois après l'adoption du PFDD par le gouvernement, voici un aperçu général du stade de mise en œuvre des mesures qu'il contient. Les valeurs représentent des pourcentages.



Source: Buts M. et Delbaere P. (2023), *Méthode d'évaluation et premiers résultats de la mise en œuvre du Plan fédéral de développement durable 2021*, Bruxelles: Bureau fédéral du Plan, Working Paper, mai 2023, www.plan.be.

Les différents stades de mise en œuvre se définissent comme suit (Buts et Delbaere, 2023) :

- 1. Sans suite: catégorie de mesures pour lesquelles aucune initiative observable par des tiers n'a été prise afin de la mettre en œuvre.
- 2. Préparation: élaboration concrète de la mesure. Cette étape dure théoriquement jusqu'au moment où les objectifs et les instruments sont choisis et prêts à être concrétisés.
- 3. Exécution: formulation, approbation et publication des mesures, suivi de leur application.
- 4. Monitoring: rassemblement de données sur l'exécution d'une mesure individuelle du Plan, menant éventuellement à des adaptations et, le cas échéant, à une évaluation scientifique ayant pour but d'orienter la politique, en apportant un avis sur le projet et son suivi.
- 5. Caduque: catégorie de mesures rendues caduques par de nouvelles décisions (par exemple suite à des mesures prises à d'autres niveaux de pouvoir).
- 6. Non documenté: catégorie de mesures au sujet desquelles aucune information n'est disponible.

Dans le courant du mois de mai 2023, le Bureau fédéral du Plan publiera la méthodologie et les premières statistiques détaillées dans un working paper spécifique dédié à la mise en œuvre du PFDD (Buts et Delbaere, 2023). Découvrez également la rubrique consacrée au Plan Fédéral de Développement Durable sur le site www.developpementdurable.be de l'IFDD.

4.2.

Approche stratégique des services publics fédéraux en matière d'intégration du développement durable

4.2.1. Définition des approches stratégiques

Les contrats d'administration – Les plans stratégiques

L'AR du 4 avril 2014 et la décision du Conseil des Ministres du 6 mars 2015 stipulent que le développement durable figure parmi les objectifs transversaux communs à tous les services publics fédéraux pour les contrats d'administration 2016-2018. Ces contrats ont par la suite été reconduits jusqu'en 2021-2022.

En matière de politique développement durable, le canevas adopté par la conférence des Présidents des comités de direction des services publics fédéraux précise que chaque SPF/SPP accomplira les points suivants :

1. « Utiliser un système de gestion où les charges restent sous contrôle (basé sur les directives internationales en matière de responsabilité sociale (ISO 26000 ou le maintien du certificat EMAS) ;
2. Elaborer chaque année un plan d'action en matière de développement durable (A.R. du 22 septembre 2004) et l'intégrer dans le plan d'administration ;
3. Entamer un dialogue régulier et qualitatif avec ses parties prenantes concernant son fonctionnement et sa politique ;
4. Rapporter tous les deux ans sur sa responsabilité sociale à l'aide des directives de la Global Reporting Initiative (GRI).

Entre le 1er janvier 2021 et le 31 mars 2022, les contrats d'administration pluriannuels et les plans d'administration annuels ont progressivement été remplacés par un système plus flexible de plans stratégiques, qui valent pour la durée de la législature, et de plans opérationnels annuels. Les principes de ce nouveau système sont définis dans **[l'Arrêté royal du 21 décembre 2021, modifiant l'arrêté royal du 29 octobre 2001 relatif à la désignation et à l'exercice des fonctions de management dans les services publics fédéraux et les services publics fédéraux de programmation et modifiant l'arrêté royal du 2 octobre 2002 relatif à la désignation et à l'exercice des fonctions d'encadrement dans les services publics fédéraux et les services publics fédéraux de programmation.](#)**

En juin 2022, le conseil des ministres a approuvé la proposition du Collège des Présidents en matière d'objectifs transversaux à faire figurer dans les plans stratégiques.

Sont ainsi considérés comme obligatoires, les objectifs transversaux suivants:

- Participer à la rédaction et/ou mise en œuvre des plans fédéraux/nationaux suivants:
 - Plan d'action fédéral Handicap
 - Plan fédéral Gender Mainstreaming
 - Plan d'action fédéral pour la résilience psychologique au travail
 - Plans annuels d'action de lutte contre la fraude sociale et le dumping social
 - Plan fédéral de lutte contre la pauvreté et les inégalités
 - Plan d'action fédéral pour la politique d'achat
 - Plan fédéral de Développement durable
 - Plan d'action fédéral de simplification administrative
 - Plan fédéral Economie circulaire
 - Plan d'action fédéral pour la Promotion du vélo BE CYCLIST
 - Plan national Energie - Climat
 - Plan stratégique Diversité
 - Stratégie nationale de cybersécurité
 - Plan d'action fédéral contre la fraude sociale et fiscale
 - Plan d'action fédéral pour des services publics fédéraux durables (en préparation) ;
- Veiller à la santé physique et mentale de chaque collaborateur dans sa politique du personnel ;
- S'engager à maintenir ou mettre en place une culture et des conditions de travail permettant une adéquation maximale entre vie professionnelle et vie privée ;
- Poursuivre l'objectif d'un effectif RH «future-proof» ;
- Participer activement aux objectifs du gouvernement en matière d'inclusion et de lutte contre les discriminations (sociales, genres, orientations sexuelles, handicap, etc.) ;
- Promouvoir l'égalité des femmes et des hommes dans la société par le biais de la réalisation de ses missions ;
- Coopérer afin de mettre en place une politique anti-harcèlement structurelle dans les organisations ;
- Examiner si le groupe cible visé est atteint dans le cadre de ses propres compétences d'octroi de droits et de toute mesure favorable offerte et, si nécessaire, prend des mesures pour augmenter le taux de take-up ;
- Participer pleinement à la confection et à la réalisation des objectifs gouvernementaux en matière de digitalisation des procédures administratives ;
- Protéger son environnement informatique contre les attaques informatiques ;
- Assurer l'accessibilité numérique de ses procédures (en prêtant une attention particulière aux personnes touchées par la fracture numérique) et effectuer une analyse annuelle à cet effet ;

- Définir des objectifs, dans ses plans opérationnels, concernant l'orientation-client et l'amélioration des services rendus à la société belge, en se basant entre autres sur le plan d'action fédéral Handicap ;
- Dans le cadre de la future présidence européenne (janvier à juin 2024) rechercher activement des contacts internationaux (experts), des bonnes pratiques, des solutions innovantes pour des défis communs dans ses domaines d'expertise respectifs auprès des administrations étrangères et les partager avec les autres SPF/SPP intéressés ;
- Participer pleinement aux objectifs budgétaires du gouvernement ;
- Contribuer à une politique de communication transversale (information, sensibilisation, discussion) efficace, efficiente et interactive, adaptée aux besoins du citoyen ;
- S'efforcer de garder la législation aussi simple que possible ;
- Organiser sa maîtrise organisationnelle interne de manière saine et donner une suite favorable et rapide à tout résultat d'audit ;
- Mettre en place un système de gestion environnementale et sociale lui permettant au minimum de mesurer l'impact environnemental et social de son fonctionnement ;

Sont par ailleurs considérés comme recommandés, les objectifs transversaux suivants :

- Identifier les voies d'amélioration en termes de consommation et d'efficacité énergétiques en réalisant un audit au sein du département informatique ;
- Demander une vérification externe des principaux fournisseurs du gouvernement fédéral sur leur responsabilité sociétale pour les produits et services de la liste d'urgence et à partir de valeurs contractuelles supérieures au seuil européen.

Les SDGs et la Vision à Long Terme en matière de DD

La Belgique s'est engagée à contribuer aux Sustainable Development Goals (SDG) approuvés par les Nations Unies à l'horizon 2030, ainsi qu'aux objectifs fixés dans la Vision à Long Terme (VLT) en matière de Développement Durable (DD) à l'horizon 2050. Depuis 2015, les services publics fédéraux sont encouragés à concevoir une approche stratégique afin d'assurer l'ancrage structurel de ces différents objectifs au niveau de leur fonctionnement et de leur politique. Ils sont ainsi amenés à exercer pleinement leur responsabilité sociétale et à définir leur niveau d'ambition en matière d'intégration du développement durable.

La contribution des services publics fédéraux à la réalisation des objectifs de développement durable (SDG et VLT) peut être mise en œuvre par le biais de trois canaux :

- Le contrat d'administration/plan stratégique ;
- Le plan d'administration/plan opérationnel ;

- Un plan d'action DD rédigé annuellement.

Certains SPF intègrent ces objectifs DD dans leur contrat d'administration/plan stratégique, qui se traduisent dans le plan d'administration/plan opérationnel. Si ce plan d'administration/plan opérationnel reprend les éléments du plan d'action DD prévus dans l'AR relatif aux Cellules DD, les SPF n'ont plus besoin d'un plan d'action DD. D'autres SPF n'intègrent pas ces objectifs dans leur contrat d'administration/plan stratégique mais bien dans leur plan d'administration/plan opérationnel, et d'autres se basent uniquement sur un plan d'action DD.

4.2.2. Rapportage sur les approches stratégiques

Le SPF Mobilité et Transports affirme : le développement durable est au cœur des missions de notre organisation. En effet l'impact du transport sur le climat, la qualité de l'air, la congestion est une réalité. C'est pourquoi le SPF Mobilité veille donc à développer une politique de mobilité la plus durable possible. Le plan d'action DD est intégré dans le contrat d'administration 2021-2023.

Le SPF Emploi, Travail et Concertation sociale précise avoir signé son plan stratégique 2022-2024 le 28 janvier 2022. Le plan stratégique comprend les accords souscrits pour les 3 années à venir par le SPF Emploi, représenté par le Président du Comité de direction, et par le gouvernement fédéral, représenté par le Ministre du Travail. Ce plan stratégique constitue le cadre pour la définition des objectifs d'équipe et des objectifs individuels du cycle d'évaluation des fonctionnaires fédéraux. Ce plan stratégique reprend notre déclaration politique dans le cadre du système intégré de gestion de la qualité, de la santé, de la sécurité et de l'environnement. Le SPF Emploi exécute les tâches qui découlent de sa mission de manière efficace et en visant la meilleure qualité possible. Pour ce faire, il utilise efficacement les moyens disponibles, suit les nouvelles évolutions scientifiques et applique des techniques modernes de management. Cinq objectifs spécifiques de développement durable des Nations unies en sont le fil rouge : SDG 3 - Bonne santé et bien-être ; SDG 5 - Egalité entre les sexes ; SDG 8 - Travail décent et croissance économique ; SDG 10 - inégalités réduites et SDG 16 - Paix, justice et institutions efficaces.

A travers son plan stratégique 2022-2024, Le SPF Economie s'engage à construire l'économie de demain, pour les consommateurs et les entreprises. Le SPF Economie fournit ainsi les leviers d'une économie compétitive, performante et durable. La durabilité est un axe stratégique important pour cette législature. Le SPF œuvre pour une économie intelligente, durable et inclusive. Une économie qui fonctionne de manière circulaire mais qui ne perd pas de vue l'aspect social. A cette fin, le SPF participe à la politique économique et contribue à l'établissement d'un

cadre juridique moderne pour l'économie belge, tenant compte du contexte institutionnel, européen et international. La protection des consommateurs et des entreprises, avec un accent particulier sur les PME, est centrale à cet égard. La politique du SPF en matière de développement durable est coordonnée par la cellule développement durable, au sein de laquelle un représentant de tous les services est actif. Les actions qui en découlent relèvent parfois de leur propre initiative, mais aussi d'obligations fédérales, belges, européennes ou encore internationales. La cellule dispose d'un représentant qui participe aux réunions de la CIDD, qui coordonne la politique fédérale de développement durable. Sur la scène internationale, l'Agenda 2030 des Nations Unies (ONU) est l'engagement le plus important. Cet agenda décrit les 17 objectifs de développement durable (SDG en anglais) que la Belgique s'est engagée à atteindre en 2030.

Le SPF Chancellerie du Premier ministre entend répondre, au travers de son contrat d'administration, à 9 enjeux qui ont un impact sociétal, environnemental, économique et éthique.

1. Soutien au fonctionnement du gouvernement par la qualité et la continuité des services que nous offrons.
2. Une information transparente par une communication efficace des décisions du gouvernement fédéral et des services prestés par les autorités fédérales.
3. Des investissements publics responsables par la préparation de la réglementation relative aux marchés publics en portant une attention particulière aux clauses sociales et environnementales.
4. Soutien à la concertation entre l'État fédéral et les entités fédérées et entre l'État fédéral, les entités fédérées et les organisations syndicales par notre expertise et la confiance que nous suscitons.
5. Une administration fédérale optimale en étant la force motrice de projets importants, en investissant dans des projets transversaux et en partageant des valeurs communes.
6. Une politique des ressources humaines équitable et durable par la mise en oeuvre de plans d'action tels que le gendermainstreaming, le handistreaming, la politique de diversité...
7. Un personnel impliqué et engagé : • en améliorant les outils et les processus de travail • en faisant la promotion d'une alimentation saine • en encourageant les membres du personnel à réaliser un plan de carrière • en stimulant la mobilité interne
8. Visibilité et promotion des institutions fédérales par des actions de promotion, de communication, de sensibilisation et de l'organisation d'événements à forte valeur ajoutée.
9. Le développement durable est une réalité quotidienne en agissant sur : • les déchets • la mobilité • la

réduction du CO² • la consommation d'énergie, d'eau et de papier.

Le SPP Intégration sociale vise la préparation, mise en oeuvre et évaluation de la politique fédérale inclusive pour l'intégration sociale garantissant à chacun les droits sociaux fondamentaux de manière durable collaboration avec les CPAS : revenu d'intégration, mise à l'emploi et accompagnement du parcours professionnel, aide médicale urgente, allocation de chauffage, médiation de dettes et accompagnement budgétaire, prévention et lutte contre la pauvreté (4e plan fédéral de lutte contre la pauvreté 2020-2023, plan national de lutte contre la pauvreté infantile), rapprochement entre les personnes en précarité et les services publics fédéraux (via service experts du vécu), distribution de colis alimentaires aux plus démunis par CPAS et autres associations (via projet FEAD).

Pour la législature 2022-2024, le SPF Justice a décidé de travailler dans le cadre des axes stratégiques définis par le Plan Fédéral de Développement Durable (PFDD). Le plan d'action prévoit un suivi indépendant (stratégique) par la Cellule DD en collaboration avec les services stratégiques chargés du suivi des plans opérationnels et des objectifs stratégiques. De plus, il existe une coopération interopérable au sein de l'organisation pour relier autant que possible les systèmes de monitoring. Par exemple, les projets et processus qui sont liés aux/qualifiés de mesures dans le cadre du plan d'action DD du SPF, sont liés à la balise DD au sein du système de monitoring des objectifs stratégiques afin d'informer automatiquement la cellule DD de l'avancement de ces projets /processus (mesures en cours). Le Plan Fédéral de Développement Durable fait également partie intégrante du plan stratégique du Service public fédéral Justice en tant qu'objectif stratégique transversal.

Le SPF Santé publique, Environnement et Sécurité de la Chaîne Alimentaire explique que le nouveau plan stratégique du SPF n'a pas encore été validé par le ministre de tutelle (mais bien les 3 autres ministres) à la date du 31/12/2022. Dès lors, toute l'approche stratégique DD est celle du contrat (2019-2021 et 2022-2024) étendu jusqu'à la signature du ministre. Cela dit, l'approche stratégique DD du nouveau contrat garde ses lignes directrices et va au-delà pour ce qui relève de l'intégration du DD et SDG dans nos instruments de management et politiques. Pour pouvoir répondre de la manière la plus efficiente à ces nombreuses obligations, la ligne stratégique suivie par le Comité de Direction du SPF a été d'intégrer stratégiquement et opérationnellement le développement durable, dès le départ, dans le contrat d'administration (2016-2018) du SPF et dans ses outils de gestion et de suivi. Le développement durable concerne la manière dont les aspects économiques, sociaux et environnementaux sont pris en considération dans :

- La préparation de la stratégie et des politiques du SPF;

- Le fonctionnement interne du SPF (gestion), et cela en restant attentif aux perspectives envisagées à court, moyen et long terme.

Les engagements du SPF en matière de développement durable (DD) sont inscrits à différents niveaux de notre contrat d'administration. Par ailleurs, dans l'élaboration de notre nouveau contrat d'administration (2019-2021 et 2022-2024), la place du DD et des SDG y est encore plus stratégique et déclinée jusqu'au niveau des fiches descriptives des projets. (...) Depuis l'adoption du Programme de Développement Durable à l'horizon 2030 des Nations-Unies en septembre 2015, le Gouvernement fédéral n'a cessé de répéter son ambition d'atteindre les 17 objectifs décrits dans ce Programme. De par ses compétences, le SPF Santé est particulièrement concerné par la mise en oeuvre directe de plusieurs de ces objectifs (Santé, Alimentation, Lutte contre les changements climatiques, Biodiversité, Océans, Institutions efficaces, ...) et par les effets indirects positifs (ou négatifs) que nos activités peuvent induire sur la réalisation des autres objectifs de développement durable. Que ce soit au niveau international, européen, national ou interfédéral, le SPF Santé s'engage dans cette démarche de développement durable en élaborant et implémentant ses politiques en adéquation avec les 17 objectifs universels de l'Agenda2030 des Nations-Unies (et par extension les objectifs de la vision stratégique fédérale à long terme (2050) pour un développement durable). Pour se faire, les responsabilités et engagements de notre SPF et les liens de ses activités vis-à-vis des SDG sont repris et intégrés à différents niveaux des contrats d'administration 2019-2021 et 2022-2024, de son implémentation et de son monitoring. Au niveau opérationnel, lorsque pertinent, les liens avec les SDG sont détaillés :

- Dans les objectifs stratégiques du contrat lui-même ;
- Dans les plans d'administration futurs qui l'opérationnaliseront ;
- Dans les fiches de projets qui permettront notamment d'en suivre et en évaluer périodiquement la mise en oeuvre.

Priorité est donnée aux projets et mesures qui répondent au principe « One World , One Health » tel que défini dans la nouvelle vision stratégique de notre institution et qui impliquent une mise en oeuvre transversale favorisant la cohérence et les synergies entre nos différentes compétences et missions. Au niveau stratégique, le SPF continuera à contribuer proactivement à une politique transversale de développement durable via notamment :

- La préparation de la contribution du service à la politique de développement durable . La/les manière(s) dont le service public cadre sa politique et fait le lien avec les défis et les objectifs formulés dans la vision à long terme de développement durable et du programme des Nations unies à l'horizon 2030 (Sustainable Development Goals) ;

- La coordination de la contribution du service à l'exécution de la politique fédérale en matière de développement durable, dont l'exécution des mesures du Plan Fédéral de Développement Durable qui ont été confiées au SPF (Représentant du SPF à la Commission interdépartementale pour le développement durable (CIDD), soutien de la cellule), la réalisation des objectifs de la Vision à long terme pour le développement durable, et du programme des Nations unies à l'horizon 2030 (Sustainable Development Goals) ;

- La mise à disposition d'expertise relative aux missions du SPF dont :
 - o La représentation du SPF à la CIDD (Représentant du SPF à la CIDD, soutien ad hoc d'experts) et ses groupes de travail (représentant du SPF à la CIDD, experts ad hoc, membres de la cellule...) ;
 - o La participation à la concertation de réseau des cellules de DD (Représentant du SPF à la CIDD en tant que coordinateur de la cellule, soutien des membres de la cellule) ;
 - o Le soutien et le suivi lors de l'exécution de l'Analyse d'impact de la réglementation (AIR) pour les aspects relatifs au DD.

Au niveau opérationnel, le SPF Santé assurera le suivi et l'exécution de la politique relative à la fonction exemplaire des services publics fédéraux via l'intégration du développement durable dans le fonctionnement quotidien du SPF par notamment : la gestion environnementale interne (maintien de la certification EMAS ou équivalent), la mobilité durable du personnel (conformité réglementaire, plan de mobilité...), les marchés publics durables (critères écologiques et sociaux, suivi, rapportage...) et la sensibilisation du personnel au développement durable (news, infos, journée DD...). Le SPF appuiera activement l'aspect durable des activités dans le cadre du redesign, en particulier pour le déménagement du SPF, de l'INAMI et de l'AFMPS vers le nouveau bâtiment commun.

Le SPF Sécurité sociale s'engage, de manière générale, à contribuer activement aux 55 objectifs de la vision à long terme (VLT) de développement durable, à la réalisation des 17 objectifs de développement durable (SDG) et à intégrer la durabilité de manière transversale dans tous ses projets.

Pour ce qui est de la gestion interne :

- Au niveau environnemental : réduire son impact équivalent à améliorer sa gestion environnementale, promouvoir des modes de transports durables, intégrer des critères de durabilité dans ses achats/marchés publics, promouvoir et offrir une alimentation durable, organiser de manière durable ses événements.
- Au niveau social : favoriser le bien-être du personnel, encourager les projets collaboratifs et solidaires, instaurer une politique de diversité.

Pour ce qui est de l'appui à la politique : œuvrer pour une protection sociale durable c'est-à-dire accorder une attention particulière à la durabilité, au « gendermainstreaming » et « handistreaming » dans la mise en oeuvre des politiques et meilleure réalisation des AIR.

Pour sa part, bien que n'ayant pas de contrat d'administration/plan stratégique comme les autres services publics, la Défense explique contribuer activement aux objectifs de développement durable du gouvernement fédéral et à l'ambition de devenir elle-même une organisation plus durable conformément à la mission et à la transformation prévue de la Défense. Les actions de développement durable s'inscrivent notamment dans l'Agenda 2030 et les objectifs de développement durable (ou SDG - Sustainable Development Goals) des Nations Unies et contribuent à la vision à long terme de développement durable du gouvernement fédéral et aux objectifs climatiques découlant de la Accord de Paris sur le climat (Green Deal européen, Plan National Energie Climat...).

4.3. SDG's as compass

Les SDG au cœur des actions des services publics fédéraux

La conception d'un nouveau Plan Fédéral de Développement Durable, approuvé par le Conseil des Ministres le 1er octobre 2021, a ravivé la volonté de mettre en place, à partir de 2022, une approche collaborative, et donc des actions plus transversales, pour mener à bien les engagements qu'il contient.

Ce plan constitue à présent la base la plus importante pour la contribution des services publics fédéraux à la mise en oeuvre de l'Agenda 2030 des Nations Unies et à l'atteinte des 17 Objectifs de Développement Durable (ODD – Sustainable Development Goals – SDG). Cependant, en dehors du cadre du PFDD, les SPF et SPP continuent de porter d'autres projets, à titre individuel et dans la sphère de leurs compétences, qui répondent à des SDG.

Citons quelques actions ou mesures extraites de la base de données de la CIDD :

- SPF Intérieur : Lutter contre les violences intrafamiliales : En 2022, 15 projets locaux ont bénéficié d'une impulsion financière dans le cadre de la lutte contre la violence intrafamiliale. Un trajet sera mis en place pour le suivi et l'évaluation de ceux-ci. Les projets qui ont reçu une évaluation positive seront présentés aux autorités locales en guise de bonnes pratiques.
- SPF Intégration sociale :
 - Mettre en place des socles de protection sociale pour les personnes les plus vulnérables en garantissant un

meilleur accès aux prestations sociales et aux droits dérivés (lutte contre le non take up). L'approche consiste à harmoniser les statuts, harmoniser les seuils d'éligibilité aux allocations sociales, harmoniser le calcul des ressources pour le droit à l'aide sociale, lancer un appel à projets pour soutenir l'identification proactive des ayants droit.

- Garantir la participation entière et effective des femmes à la société à travers le projet Miriam. Le SPP IS vise à combattre cette pauvreté et à briser l'isolement social des mères célibataires et en situation de pauvreté, qui reçoivent un soutien de leur CPAS. Grâce à l'association de l'accompagnement individuel et du travail de groupe, elles s'engagent progressivement sur la voie de l'autonomisation.

- Augmenter le nombre de jeunes et d'adultes disposant des compétences techniques nécessaire à l'emploi et à l'obtention d'un travail décent par le biais du projet Digilab, en soutenant des projets qui facilitent l'inclusion numérique.

- SPF Finances :

- Garantir l'accès du public à l'information – Projet « correspondance » : Ce projet prévoit la réception et la réponse numériques de nos courriers via la plateforme sécurisée MyMinfin. Après envoi par le gestionnaire du dossier, le document est immédiatement disponible sous forme numérique pour le contribuable et son représentant. Dans MyMinfin, en plus de visualiser et d'enregistrer, vous pouvez également choisir de répondre immédiatement à la lettre dans les cases appropriées. Il est possible de sauvegarder le travail entre-temps et d'ajouter des pièces jointes. Depuis l'année dernière, cette fonctionnalité est disponible pour certaines de nos lettres. Nous la déployons progressivement.

- D'ici 2030, réduire considérablement les flux financiers et d'armes illicites, renforcer la récupération et la restitution des biens volés et combattre toutes les formes de criminalité organisée - Aider à lutter contre le terrorisme.

Le Trésor a le pouvoir de geler des avoirs dans le cadre de la lutte contre le financement du terrorisme. Le projet « Numérisation de l'activité sanctions financières » vise à numériser un maximum de tâches administratives chronophages, laissant plus de temps pour de véritables activités de contrôle. Plus concrètement, l'outil contient tous les fichiers et données (de contact) nécessaires à la gestion et au contrôle de la réglementation des sanctions qui s'applique au niveau international, européen et national. Les autorités compétentes peuvent ajouter des données, consulter les listes les plus récentes et faire les demandes nécessaires.

- SPF Economie : Pour l'année 2022, le département Énergie travaille à verdir notre approvisionnement énergétique. Ceci en déployant le mécanisme d'appel d'offres pour l'énergie éolienne offshore et en

étudiant les extensions possibles de nos parcs éoliens offshore. D'autre part, le service a lancé un appel à projets visant des projets innovants hydrogène. La direction de la régulation économique a travaillé sur un grand nombre de projets différents. Dans un premier temps, la direction a lancé l'appel à projet Women in Digital pour parvenir à une plus grande participation des femmes dans le monde numérique et ainsi parvenir à une plus grande inclusion numérique. Dans un deuxième temps, des travaux ont été menés sur la transposition de la nouvelle directive européenne sur la publication d'informations extra-financières (reporting développement durable). Troisièmement, Consumer Connect propose un nouveau guichet pour mieux informer les consommateurs sur leurs droits. La Direction de l'économie internationale et des analyses économiques s'est principalement concentrée sur le Plan d'action fédéral pour l'économie circulaire. Dans le cadre du Plan national de relance et de résilience, le service a reçu un budget pour l'action Belgium Builds Back Circular dans laquelle un appel à projets est en cours de préparation pour le remplacement des produits chimiques dangereux. Pour cartographier les enjeux des ressources financières des activités circulaires, un séminaire a été organisé avec les partenaires le 22/11/2022 pour chercher des solutions. Le service politique PME s'est concentré sur le Plan d'action fédéral pour l'économie circulaire, via l'action Belgium Builds Back Circular, partie du Plan national pour la relance et la résilience (sensibilisation et information des PME sur l'économie circulaire : outil d'auto-évaluation, site web, sensibilisation -campagnes de sensibilisation et d'information des PME sur l'économie circulaire pendant trois ans). Les PME ont également été soutenues dans la lutte contre les cyberattaques grâce à une campagne de sensibilisation et à l'élaboration d'une analyse de la cybersécurité. La direction s'engage également à protéger les acteurs économiques vulnérables à travers des études et des projets qui soutiennent l'entrepreneuriat féminin et diversifié. (...) Statbel a produit des statistiques de haute qualité qui soutiennent la politique de développement durable, par exemple en publiant des données sur le recyclage, la production, l'égalité, les décès sur les routes et l'impact de Corona sur la pauvreté.

Les SDG dans les notes de politique générale

L'IFDD est chargé de faire rapport au Conseil des ministres sur l'intégration des SDG dans les notes de politique générale. Le premier exercice du genre a porté sur les **notes de politique 2022**, qui ont été présentées devant le Parlement dans le courant du mois de novembre 2021. Les membres de la CIDD ont pris connaissance du contenu de ce rapport au cours de leur réunion plénière en mai (voir la rubrique 3.3. Les activités de la CIDD).

Les notes de politique 2023 ont, pour leur part, été présentées devant le Parlement en novembre 2022. Il en ressort que :

- 30 notes de politique établissent un lien explicite entre les mesures politiques proposées et les ODD et/ou les cibles des ODD ;
- 8 notes de politique n'intègrent pas les ODD et/ou les cibles des ODD ;
- 4 notes de politique font une allusion générale au développement durable ou aux ODD dans un chapitre ou une section distincte ou renvoient à un site web sur les SDG.



5

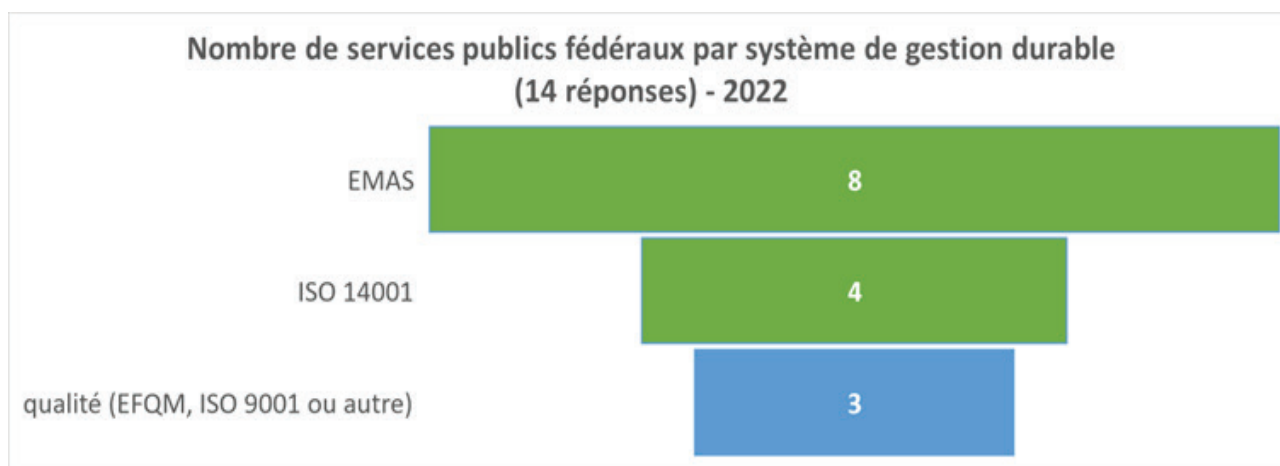
LA GESTION DURABLE DANS LES SERVICES PUBLICS FÉDÉRAUX

5.1. CHOIX D'UN SYSTÈME DE GESTION DURABLE

En matière de gestion durable, une diversité d'outils existe pour améliorer le fonctionnement interne des organisations. Les services publics fédéraux peuvent ainsi recourir à des normes, certifiées ou non, en matière de :

- Management environnemental : EMAS, ISO 14001, Label Entreprise éco-dynamique ou autre ;
- Management de la qualité : CAF, EFQM, ISO 9001 ou autre ;
- Management de la responsabilité sociétale : ISO 26000, IQNet SR10, CARS ou autre.

14 services publics fédéraux sur 14 ont rapporté, via la base de données en ligne de la CIDD, des informations relatives à l'application d'un système de gestion durable.

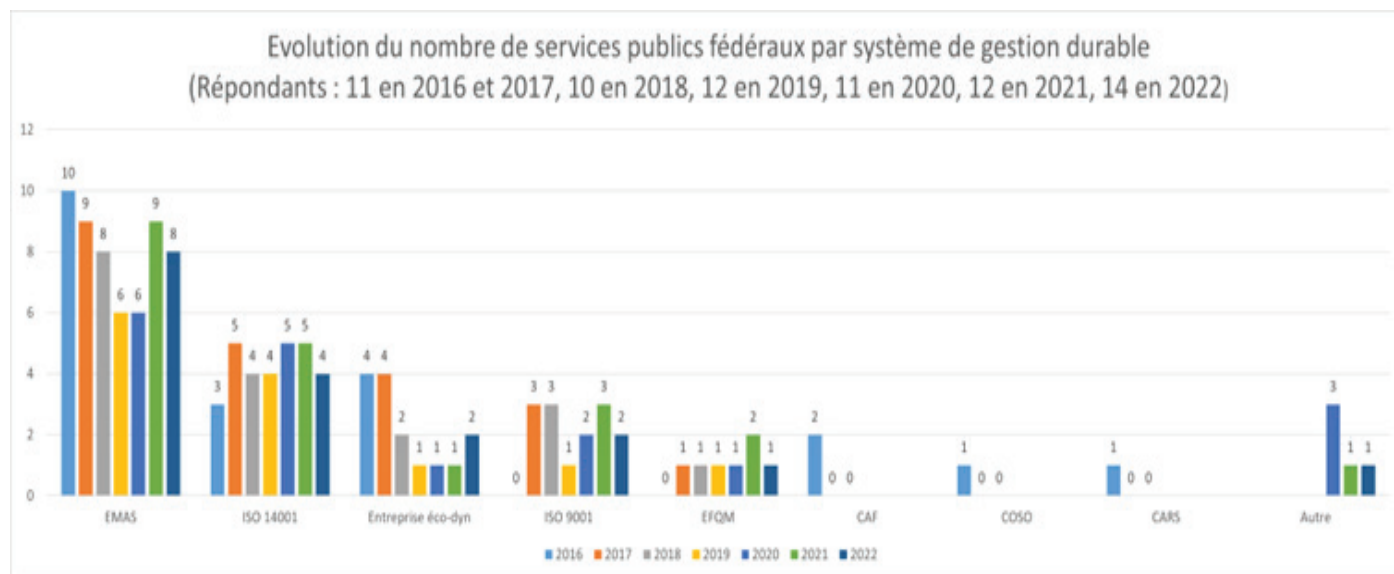


Source : Base de données CIDD- février 2023

Parmi les 14 répondants :

- o 8 sont enregistrés EMAS, 1 cumule EMAS avec le label Entreprise éco-dynamique, 3 cumulent EMAS avec la norme ISO 14001 et 1 cumule EMAS avec les deux autres références.
- o 3 ont également un système de gestion de la qualité (EFQM, ISO9001 ou autre).
- o En matière de management de la responsabilité sociétale, aucun service public fédéral ne dispose de label, norme ou certification.

Le tableau ci-dessous montre l'évolution du nombre de services publics fédéraux, entre 2016 et 2022, disposant d'un ou de plusieurs systèmes de gestion durable :



Source : Base de données CIDD- février 2023

5.2.

Dialogue avec les parties prenantes

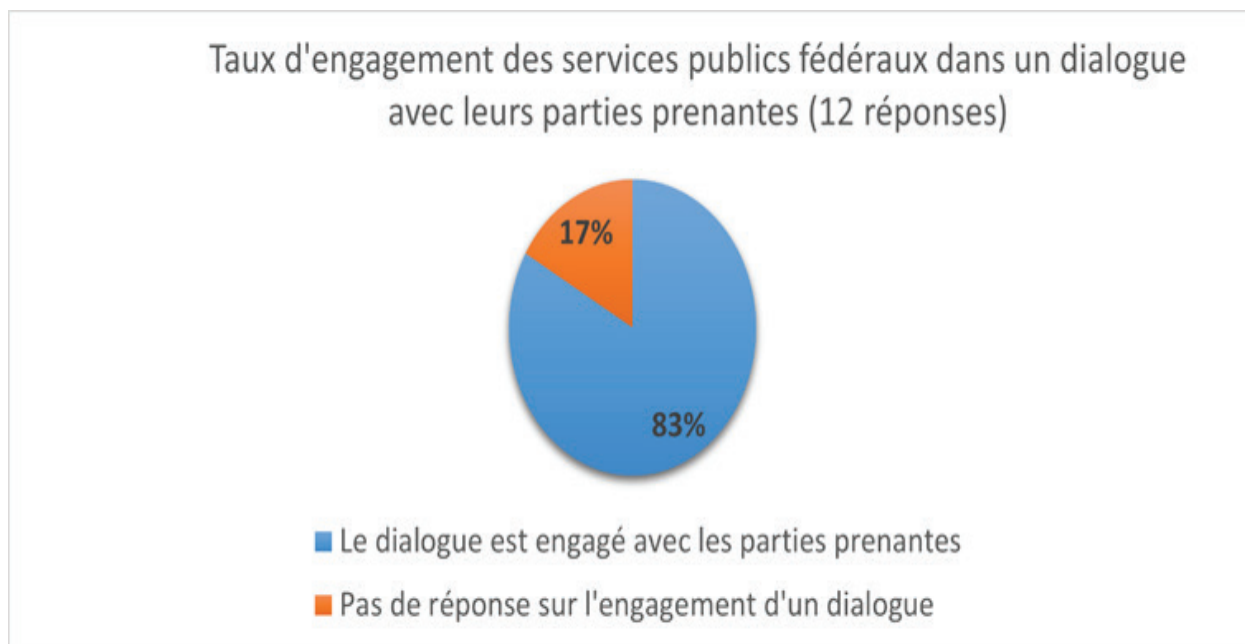
La norme ISO 26000 apporte les définitions suivantes :

- Dialogue avec les parties prenantes : activité entreprise pour créer des opportunités de dialogue entre l'organisation et une ou plusieurs de ses parties prenantes, dans le but d'éclairer les décisions de l'organisation.
- Partie prenante : individu ou groupe ayant un intérêt dans les décisions ou activités d'une organisation.

Le dialogue avec ses parties prenantes est dès lors un principe important d'une démarche de responsabilité sociale.

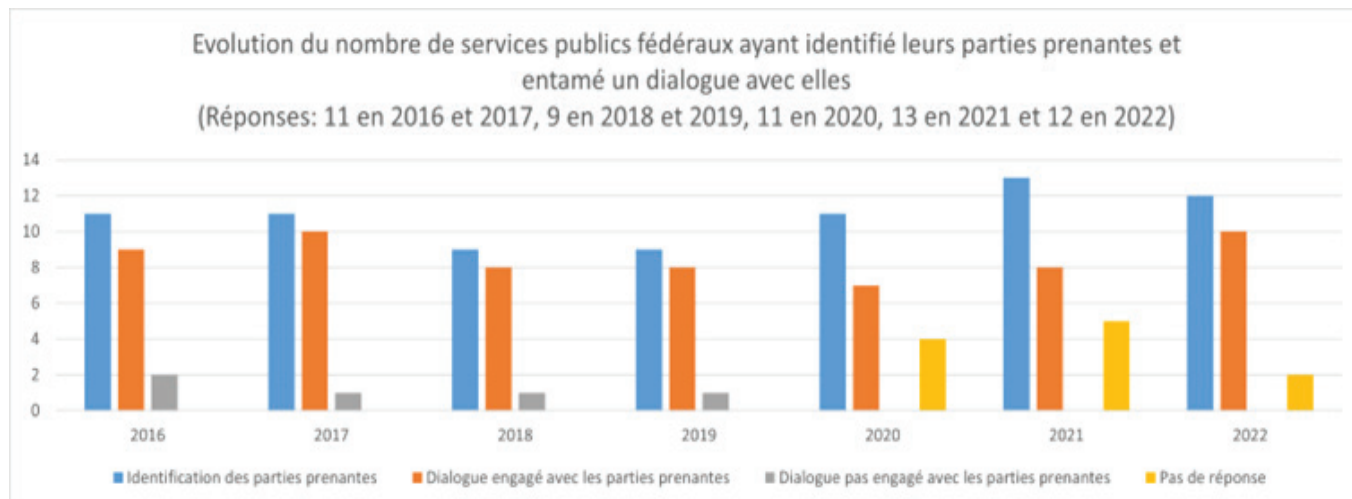
12 services publics fédéraux sur 14 ont rapporté, via la base de données en ligne de la CIDD, des informations relatives à l'instauration d'un dialogue avec leurs parties prenantes.

Tous les répondants affirment avoir identifié leurs parties prenantes. 10 d'entre eux ont engagé le dialogue avec leurs parties prenantes et 2 n'ont pas précisé si un dialogue a été entamé.



Source : Base de données CIDD – février 2023

Le tableau ci-dessous montre l'évolution du nombre de services publics fédéraux, entre 2016 et 2022, ayant identifié leurs parties prenantes et entamé un dialogue avec elles :



Source : Base de données CIDD – février 2023

Bonne pratique du SPF BOSA :

Dans le cadre d'EMAS, les différentes parties prenantes sont régulièrement consultées. Ce sera également le cas pour les projets DD. Le groupe de pilotage clients et le groupe de pilotage parties prenantes se réunissent au moins 3 fois par an.

Bonne pratique du SPF Economie :

Le SPF Economie a élaboré une matrice de matérialité pour les trois ministres de tutelle Dermagne, Van der Straeten et Clarinval. Divers thèmes de durabilité relevant des compétences des ministres ont été testés avec les parties prenantes.

Bonne pratique du SPF Chancellerie :

Le dialogue avec les stakeholders est intégré dans le Plan d'action développement durable de la Chancellerie. Les dialogues se situent principalement au niveau du COMMnetKern et de la commission marchés publics.

Dans le cadre de l'information aux citoyens, la Direction générale (DG) Communication externe co-préside le COMMnetKern (CNK), avec le SPF BOSA. Le CNK est le réseau des responsables de communication des institutions fédérales. Ces institutions sont des parties prenantes avec lesquelles la DG Communication externe noue un dialogue dans le cadre de la communication des institutions fédérales. Avec ce dialogue, la DG Communication externe contribue à l'objectif 16 de développement durable (ODD/SDG), plus particulièrement le point 16.6 : « Mettre en place des institutions efficaces, responsables et transparentes ». En 2022, quatre réunions ont eu lieu et une session stratégique (« Woodsmeeting ») s'est tenue pendant un jour et demi. Un sujet « développement durable », lié à la communication a été abordé lors d'une réunion. Il portait sur les points phares en rapport avec la communication dans le dernier rapport d'activités du Médiateur fédéral. Les parties prenantes, membres du CNK, ont ainsi eu leur attention attirée sur des bonnes pratiques et des points d'attention en matière d'efficacité des institutions à travers leurs activités de communication et d'information.

Bonne pratique du SPF Finances :

En tant que SPF Finances, nous sommes en contact permanent avec nos parties prenantes. Leurs remarques et suggestions sont intégrées dans une démarche d'amélioration permanente via des projets. Pour la deuxième fois en cinq ans, nous avons également commencé à préparer une analyse de matérialité fin 2022. Nous y identifions nos thèmes et parties prenantes les plus importants et vérifions s'ils ont changé. De cette façon, nous restons toujours à jour.

Bonne pratique du SPF Santé publique :

La réalisation des politiques de santé et d'environnement est une responsabilité sociétale, qui ne peut réussir sans

une forte implication tant des secteurs et professionnels concernés que du citoyen en général. La collaboration avec ceux-ci permet notamment d'assurer le soutien sur le terrain de la politique développée. En ce qui concerne le domaine des soins de santé, les hôpitaux, les professionnels de la santé et les acteurs de l'aide médicale urgente sont des clients essentiels. En conséquence, notre SPF collabore étroitement avec leurs organisations coupoles et professionnelles. Les universités jouent un rôle clé dans les organes d'avis et sont un partenaire crucial dans la politique de santé. Nous associons également les organismes assureurs et les organisations de patients à la politique. Étant donné que nous souhaitons accroître la participation du patient, celles-ci joueront un rôle plus important à l'avenir. Dans le cadre des Public Health Emergencies (PHE), une collaboration étroite est menée avec les hôpitaux, les laboratoires et les établissements scientifiques. Lors de l'élaboration de diverses mesures fédérales relatives au domaine de l'environnement, les fédérations d'employeurs, les syndicats et les ONG concernés sont consultés. Cette consultation s'effectue par thème ou par dossier. Dans ce contexte, le Conseil Fédéral du Développement Durable est un partenaire privilégié. D'autres formes de collaboration avec les fédérations d'entreprises ont été mises sur pied dans le cadre d'accords sectoriels. Le suivi de toutes ces formes de collaboration est assuré par la DG Environnement qui se charge aussi de la gestion des contributions que la Belgique accorde à des organisations internationales qui traitent d'environnement. Dans le domaine de la sécurité de la chaîne alimentaire et de la politique nutritionnelle, les fédérations professionnelles des secteurs de l'alimentation, de la distribution et de l'agriculture (p. ex. FEVIA et COMEOS, le Boerenbond, la FWA) et les associations de consommateurs sont consultées lors de l'élaboration d'une nouvelle législation. Cela se fait via le Conseil consultatif en matière de politique alimentaire et d'utilisation d'autres produits de consommation. Également pour la politique sanitaire concernant les animaux et les plantes, une concertation concernant la politique menée et la mise en œuvre de nouvelle réglementation a été instaurée avec les secteurs concernés (organisations agricoles, associations de vétérinaires, producteurs de pommes de terre, etc.). Pour les missions d'inspection, la collaboration avec les entreprises et les fédérations est essentielle. Les résultats des campagnes environnementales sont communiqués aux fédérations d'entreprises et au grand public. Le système d'alerte rapide mis en place au niveau européen (RAPEX) permet de retirer du marché les substances ou les produits dangereux pour la santé ou l'environnement et de vérifier si ce retrait est bien effectif. La plupart des entreprises concernées collaborent en organisant le retrait volontaire des lots incriminés. Les parcs, zoos et autres centres d'accueils prennent en charge les saisies d'espèces vivantes, un contrat avec

FINSHOP règle la vente de saisies d'autres espèces. En ce qui concerne le contrôle et le suivi des infractions, une collaboration a été établie avec le parquet et la police. Au niveau des produits de consommation, les données de contrôles sont communiquées aux organisations impliquées dans la santé publique (Fondation contre le Cancer, Kom op tegen Kanker, VDAD, ...). En matière d'expertises médicales, des contacts et consultations sont organisés avec les associations de victimes, les compagnies d'assurance et ASSURALIA, des écoles d'aviation, etc. Au niveau du citoyen belge, le SPF a une responsabilité essentiellement d'information. Le grand public est informé et sensibilisé au travers de campagnes, outils web et événements publics. Néanmoins, plusieurs fois par an, dans le cadre de la participation du public au processus décisionnel dans le domaine de l'environnement, des consultations qui concernent également les citoyens sont organisées sur de grands projets tels les plans et programmes environnementaux. Les connaissances et attitudes des citoyens sont aussi régulièrement sondées, dans le domaine des changements climatiques par exemple.

5.3. Achats publics durables

Voir le rapport du groupe de travail à ce sujet.

Bonne pratique du SPF Intérieur :

En règle générale, la majorité des agents est attentive à la question de la durabilité, dans la mesure des moyens disponibles, via notamment le pilier environnemental. Dès lors, même dans les achats concernant des petites quantités comme par exemple le matériel de bureau ou fruits, les articles qualifiés de durables, bios, locaux, de saisons sont de plus en plus priorisés. Il est demandé aux acheteurs, une fois le besoin du marché établi, de réaliser une prospection du marché en tenant compte des aspects écologiques, économiques et sociaux. Cette prospection comprendra les éléments suivants : les considérations environnementales (cf. guide des achats durables, qualité de l'air, biodiversité, etc.), les considérations sociales (cf. respect de la législation sociale, promotion des chances entre les hommes et les femmes, etc.) et les considérations économiques (cf. disponibilité des solutions innovantes durables, coût du cycle de vie des produits et services).

Bonne pratique du SPF Affaires étrangères :

La circulaire développement durable du 16 mai 2014 est appliquée dans la majorité des marchés publics (de travaux, fournitures et services), dans la mesure du possible. Les marchés publics soumis à l'examen de la cellule Mar-

chés publics (B&B5) font l'objet d'un examen d'autant plus approfondi sur la question. Depuis plusieurs années, des critères environnementaux ont été introduits lors de la passation des marchés publics (critères de sélection, d'attribution, conditions d'exécution, ...). Dans le cadre de la Présidence du Conseil de l'Union européenne, une Charte de durabilité a été rédigée et sera scrupuleusement suivie. L'objectif de cette charte est de mettre l'accent sur la sobriété et la durabilité des marchés publics passés dans le cadre de cette Présidence. Les templates de cahiers spéciaux des charges ainsi que des notes d'accord préalables mis à disposition des gestionnaires de dossiers prévoient des points spécifiques au développement durable, afin d'attirer l'attention des collègues sur cette question. Des résumés et renvois vers des liens intéressants liés aux marchés durables sont également disponibles.

Bonne pratique du SPF Finances :

Une personne responsable de la durabilité dans les marchés a été désignée au sein de l'équipe des marchés publics. Cette personne analyse chaque demande de besoins et évalue s'il existe une possibilité de rendre le marché plus durable. Un suivi est alors assuré pour veiller au respect de ces critères de durabilité. Exemple : Il a été demandé dans les prescriptions techniques d'un marché de fourniture qu'au moins 50% des emballages soient recyclés, recyclables ou réutilisables. Cette demande a pour but de diminuer la quantité de déchets et/ou de diminuer la quantité de déchets non recyclables. Cette exigence est intéressante car elle est applicable à un grand nombre de marchés de fourniture.

Bonne pratique du SPF Sécurité sociale :

Actions spécifiques :

- renouvellement des contrats de nettoyage (clauses environnementales, clauses sociales, obligations en matière de formation) --> gros marché qui a un impact sur la durée 4ans que l'importance budgétaire (1 million euros)
- achats faits avec objectifs durables : langue des signes, études d'accessibilité des locaux des différents centres de la DG Han, études d'accessibilité au niveau virtuel (site web) --> grosse différence avec les autres années
- utilisation le plus souvent possible des contrats cadre.

Bonne pratique de la Défense :

Un outil a été développé qui permet de vérifier quels achats de la Défense sont durables. Nous sommes actuellement dans une phase de sensibilisation des acheteurs. Ce n'est que dans les années à venir que l'on examinera dans quelle mesure le ministère de la Défense achète de manière durable.

5.4.

Etat du parc automobile fédéral

La Circulaire 307 sexies du 21 avril 2017 stipule que les services publics fédéraux doivent présenter annuellement un état récapitulatif exhaustif de leur parc de véhicules (achetés ou sous leasing) au Ministre compétent pour le Développement Durable, ainsi qu'à l'Inspection des Finances ou au commissaire du gouvernement du Budget ou au délégué du Ministre du Budget. Cette Circulaire a été appliquée pour la sixième fois en janvier 2023, pour ce qui concerne l'état du parc automobile 2022.

9 services publics fédéraux ont répondu à cette obligation:

- SPP Intégration sociale
- SPF Chancellerie
- SPF Justice

- SPF Emploi
- SPF Affaires étrangères
- SPF Finances
- SPF Mobilité
- SPF Sécurité sociale
- Ministère de la Défense

La circulaire impose par ailleurs que les services de l'Etat et certains organismes d'intérêt public, disposant d'un parc automobile d'au moins 20 véhicules, orientent l'achat de nouveaux véhicules de personnes et minibus comme suit pour l'année 2022 :

- Au moins 25 % de tous les véhicules achetés ou loués sont du type électrique, hybride ou CNG, ET
- Au moins 25 % de l'ensemble des véhicules achetés ou loués ont un écoscore supérieur à 75 (y sont inclus aussi les véhicules électrique, hybride ou CNG). Les services publics fédéraux concernés par cette obligation sont :

Etat du parc de voitures de personnes et minibus dans les services publics fédéraux disposant d'au moins 20 véhicules									
	Nombre total	Nouvelles acquisitions en 2022							
		Nbre	Carburant classique		Propulsion alternative		Ecoscore moyen	Ecoscore > 75	
			Nbre	%	Nbre	%		Nbre	%
Intérieur	236	nc	nc	nc	nc	nc	nc	nc	nc
Mobilité	155	nc	nc	nc	nc	nc	nc	nc	nc
Economie	100	6	0	0	6	100	80	6	100
Justice	258	20	6	30	14	70	76,95	14	70
Santé Pub	71	9	1	11	8	89	71	0	0
Défense	1324	39	0	0	39	100	79	39	100
Finances	307	5	2	40	3	60	78	5	100

Les données transmises à la CIDD via sa base de données révèlent que, parmi les répondants, deux services publics fédéraux ont acquis au moins 20 véhicules en 2022 : le SPF Justice et la Défense. La circulaire 307 sexes est donc d'application à leur égard. Notons que, sur les cinq services ayant transmis leurs données à la CIDD, quatre ont consenti un effort tout particulier en achetant une proportion significative de véhicules à propulsion alternative.

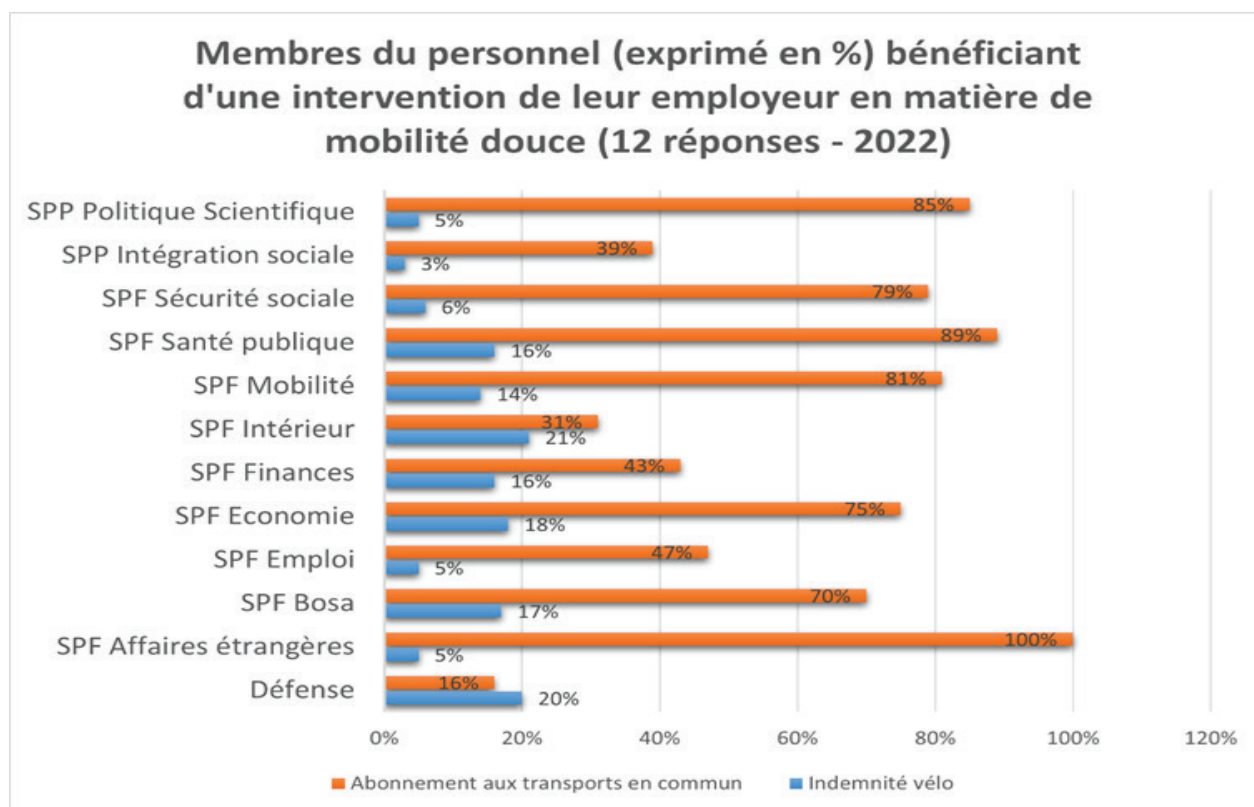
Cette même circulaire stipule par ailleurs que les services avec un parc de voitures de personnes et minibus de moins de 20 véhicules achètent, dans la mesure du possible, des modèles électriques, hybrides ou CNG. Ils sont également invités à prêter une attention particulière aux critères environnementaux des modèles choisis. Les services publics fédéraux concernés sont les SPF Stratégie et Appui (BOSA), Chancellerie du Premier ministre, Affaires étrangères, Sécurité Sociale, Emploi, ainsi que les SPP Politique Scientifique et Intégration Sociale. Quatre services, sur les 7 concernés, ont communiqué les chiffres relatifs à de nouvelles acquisitions : le SPF Sécurité sociale n'a acheté aucune nouvelle voiture en 2022. Les SPF Emploi et Affaires étrangères ont opté largement pour des véhicules à propulsion alternative tandis que le SPF Chancellerie n'a opté que pour des véhicules à carburant classique.

5.5. Mobilité durable

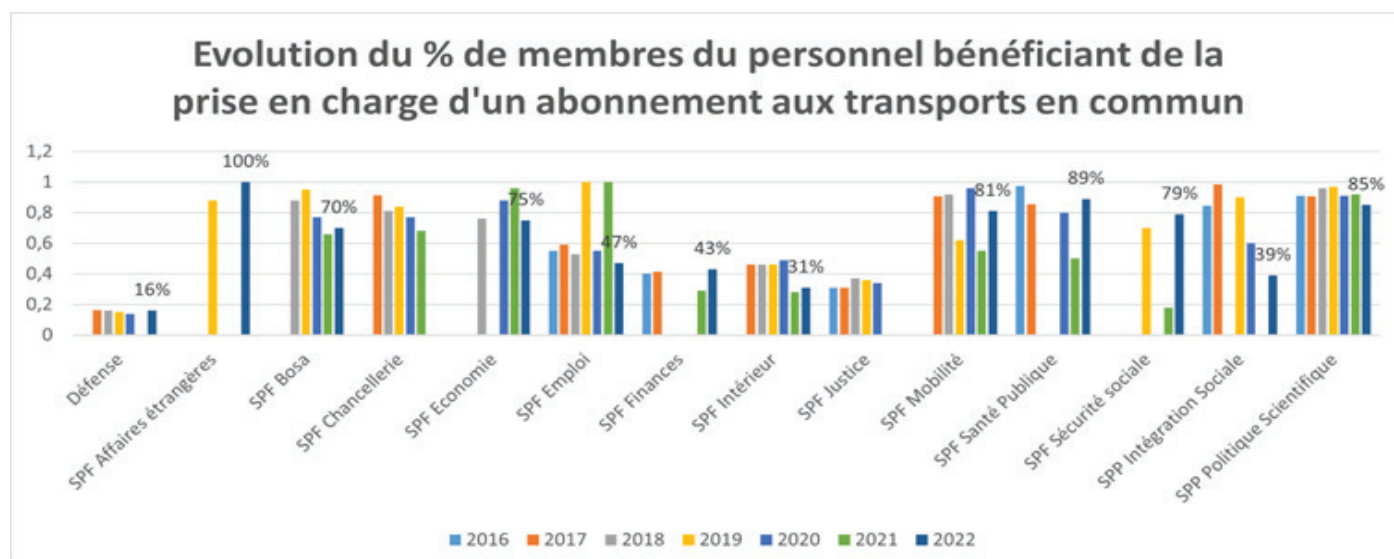
En ce qui concerne la politique de mobilité durable menée par les services publics fédéraux, 12 sur 14 ont répondu au questionnaire de la base de données de la CIDD en 2022. Tous les répondants remplissent leurs obligations en matière de :

- Participation au diagnostic fédéral et régional des déplacements domicile-lieu de travail ;
- Elaboration d'un plan de déplacement des entreprise (PDE) ;
- Prise en charge des abonnements aux transports en commun ;
- Et versement d'indemnités vélo.

En matière de soutien à la mobilité douce, tous les répondants s'acquittent donc de la prise en charge des abonnements aux transports en commun et du paiement d'une indemnité à leurs collaborateurs utilisant le vélo sur le trajet domicile-lieu de travail.

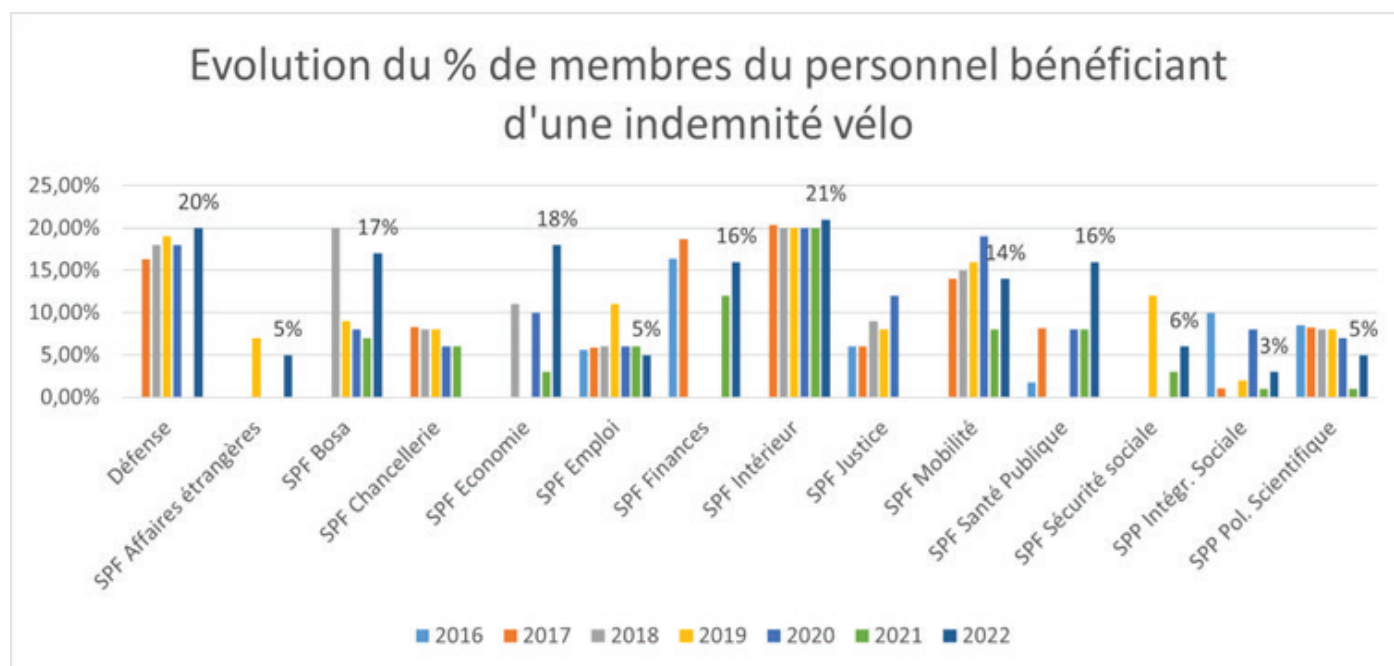


Le tableau ci-dessous montre l'évolution du pourcentage de membres du personnel bénéficiant, entre 2016 et 2022, de la prise en charge d'une indemnité vélo:



Source : Base de données CIDD – février 2023

Le tableau ci-dessous montre l'évolution du pourcentage de membres du personnel bénéficiant, entre 2016 et 2022, de la prise en charge d'un abonnement aux transports en commun :



Source : Base de données CIDD – février 2023

Dans ces deux tableaux, l'absence de données signifie que le service n'a pas communiqué d'information relative à l'année concernée via la base de données de la CIDD.

Les grandes différences entre les données 2020-2021 et celles de 2022, tant en ce qui concerne les abonnements aux transports en commun que les indemnités vélo, sur le trajet entre le domicile et le travail, s'expliquent par le télétravail obligatoire durant la crise covid.

En ce qui concerne les déplacements effectués pour des missions en Belgique, tous les répondants, à l'exception de 3, indiquent que leur service public dispose d'une politique accordant la priorité aux déplacements en transport en commun.

Pour les déplacements effectués lors de missions à l'étranger, 10 des 11 répondants affirment que leur service public privilégie le train et/ou n'autorise l'avion qu'à partir d'une certaine distance.

Si le SPF Santé publique a longtemps été le seul à s'engager dans une politique de compensation CO2 de ses déplacements, il est à présent rejoint par le SPF Finances. Les SPF Mobilité et Emploi annoncent quant à eux respectivement qu'un cahier de charge est en cours de rédaction ou qu'un projet est à l'ébauche.

Bonne pratique du SPF Justice :

Lorsque c'est possible et qu'ils sont disponibles, nous préférons les transports en commun. L'utilisation de l'avion en classe économique est autorisée pour des distances supérieures à 900 km (aller-retour). Pour les déplacements depuis et vers une gare ou un aéroport belge, l'utilisation des transports en commun est obligatoire si les horaires de départ et d'arrivée le permettent.

Bonne pratique du SPF Sécurité sociale :

Politique STOP : Stappen, trappen, openbaar vervoer, personenwagen (pour les transports de facility et pour le transport des travailleurs domicile-travail). Remarques : Pour les collaborateurs de notre SPF, les abonnements STIB sont remplacés par des cartes STIB (il y en a 445 en circulation pour notre SPF).

Bonne pratique de la Défense :

Diverses initiatives pour promouvoir la mobilité douce :

- Abonnement gratuit aux transports en commun (SNCB, TEC, De Lijn, STIB) pour les trajets domicile-travail.
- Système de voiture partagée pour les déplacements de service,
- Si l'offre de transport en commun est insuffisante pour constituer une alternative attractive à la voiture, notre service Ecomobilité peut organiser ses propres navettes.
- Le vélo est encouragé par une allocation vélo. Celle-ci peut également être couplée à un abonnement aux transports en commun afin d'encourager cette combinaison de modes de transport durables.
- Outre les vélos ordinaires, d'autres modes de transport tels que le speed pedelec, le tricycle, la trottinette, le skateboard, les rollers ou les patins à roulettes sont également pris en compte, à condition que la force motrice principale soit fournie par l'utilisateur en position assise, couchée ou debout.
- Nous avons également investi dans des infrastructures adaptées pour les vélos. Y compris l'installation d'abris à vélos couverts.
- Le périmètre des trajectoires est considéré comme large. Le trajet où le salarié a sa principale affection est pris en compte mais aussi son lieu de travail réel. Cela signifie que travailler dans un bureau satellite à proximité donne également droit à une allocation vélo, ce qui peut être une incitation supplémentaire à faire du vélo.

5.6.

Alimentation durable

Bonne pratique du SPF BOSA :

Voir avec les traiteurs comment proposer au maximum des produits de saison ainsi que des produits locaux.

Bonne pratique du SPF Intérieur :

De manière générale, les services en charge du catering sont particulièrement attentifs à la notion de DD. La problématique de la surconsommation, de déchets inutiles, de durabilité des contenants sont régulièrement ré-analysées par les services. Une réflexion permanente est consacrée à la problématique du gaspillage alimentaire.

Bonne pratique du SPP Politique scientifique :

Distributeur de snacks et boissons avec un choix limité de produits Fairtrade. Café Fairtrade. Fontaines à eau raccordée sur l'eau de ville. Un panier de fruits bio est distribué une fois par semaine à chaque étage. Chocolats de Pâques et de Saint-Nicolas Fairtrade.

Bonne pratique du restaurant du SPF Affaires étrangères :

Proposer des repas végétariens - Limiter le grammage de viande (à un maximum de 120 grammes de viande crue par personne comme prescrit pour l'obtention du Good Food Label) - Transformer 5 produits bio dans les menus du jour d'ici mars 2023 (dans le cadre du Good Food Label) - Proposer du poisson pêché durablement (label MSC) - Jour +1, proposer des produits qui n'ont pas été consommés et qui n'ont pas été proposés pour éviter le gaspillage.

Au sein de notre restaurant d'entreprise, nous mettons tout en œuvre pour obtenir le Label Good Food en collaboration avec Bruxelles Environnement et Bio Wallonie. Nous espérons obtenir la première fourchette (le label comporte max 3 fourchettes) d'ici mars 2023.

Bonne pratique du SPF Economie :

Encourager une alimentation durable et de saison et lutter contre le gaspillage alimentaire font partie des objectifs de notre gestion environnementale. En 2022, lors de la semaine de la santé, le Service d'encadrement P&O a organisé un webinar interactif sur le thème "Manger sainement se fait consciemment : une alimentation saine est la clé de notre bien-être". L'objectif «alimentation» s'articule en deux axes: d'une part, la mise en place d'une démarche d'alimentation durable et d'autre part, la lutte contre le gaspillage alimentaire. Parmi les différentes actions mises en œuvre pour garantir un haut niveau de durabilité dans les services de restauration, il faut citer : • L'introduction de critères environnementaux et durables dans le contrat restauration. Au minimum 50% des repas composés de produits provenant d'une alimentation durable ou de produits de commerce équitable ; • L'utili-

sation de produits frais, de saison ou régionaux et d'une offre régulière de menus végétariens ; • Le contrôle régulier de ces critères ; • Le remplacement des gobelets à usage unique par des tasses. • L'utilisation de bouteilles d'eau en verre lors des réunions et des événements. Le SPF Economie s'est également engagé à limiter le gaspillage alimentaire tant à la cantine que lors événements. Parmi les mesures mises en place, il convient de relever : - La prévention du gaspillage alimentaire, via l'information et la sensibilisation ; - L'utilisation systématique de la check list pour l'organisation d'un événement durable ; - Le contrôle du gaspillage alimentaire via l'analyse des données et la mise en place de mesures spécifiques.

Bonne pratique au restaurant du SPF Chancellerie :

Le restaurant poursuit la voie durable dans laquelle nous nous investissons depuis plusieurs années. Nous essayons de rendre les menus les plus durables possibles en privilégiant au maximum les produits de saison et en gérant au mieux le traitement des déchets avec le moins de déchets possible, ceci à travers une gestion de stock très efficace. Depuis cette année, la cuisine a également fait un effort supplémentaire dans le traitement des déchets, avec une attention particulière au tri des déchets organiques. Chaque semaine, nous proposons un plat du jour végétarien et 2 garnitures de sandwiches végétariennes dont une option entièrement végétalienne. Nous utilisons un maximum de recettes de notre partenaire Good Food. Une mesure annuelle est organisée pour déterminer où nous pouvons encore limiter le gaspillage alimentaire.

Bonne pratique à la Défense :

Dans le cadre d'un projet de préparation d'une alimentation saine et adaptée dans les restaurants (mess) de la Défense, un test a été réalisé au mess de Rocourt en 2022. Sur la base des résultats de ce test, nous avons l'intention d'introduire progressivement ce principe dans tous les mess au cours des prochaines années.

5.7.

Événements durables

Bonne pratique du SPF Affaires étrangères :

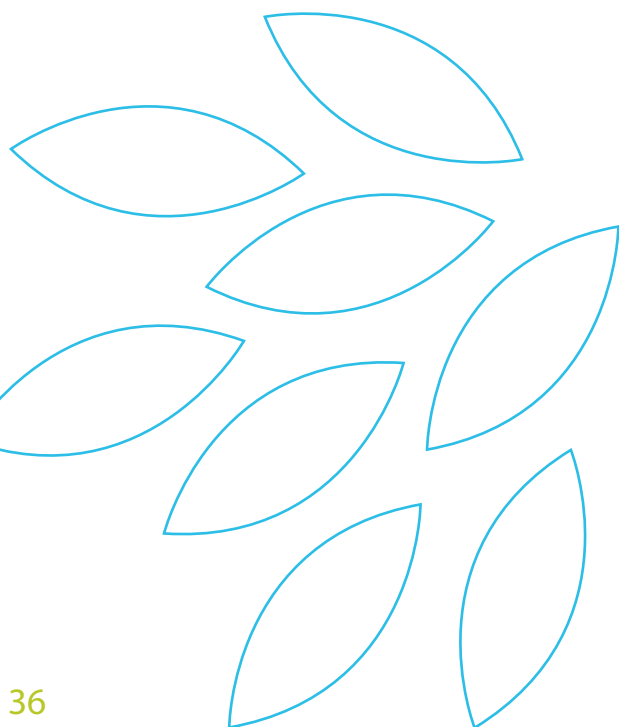
Pour les événements au Palais d'Egmont, nous choisissons des entreprises de restauration qui utilisent des produits durables et locaux.

Bonne pratique du SPF Chancellerie :

Dans les marchés publics pour du catering, des critères de durabilité sont insérés. Notamment : - « avec alternatives végétarienne et sans gluten » ; - « utilisation de produits locaux et de saison ». Dans les marchés publics pour des événements, des critères de durabilité sont insérés ainsi que le lien vers <http://evenementdurable.belgium.be> : L'adjudicateur, avec l'assistance de l'adjudicataire, veillera à ce que l'ensemble des prestations se fasse dans le respect de l'environnement et dans la perspective d'un développement durable : - Le moins d'impacts négatifs possible sur l'environnement ; - Des retombées positives sur le plan social et économique ; - Une attention à la durabilité à toutes les étapes et sur tous les plans ; - Une sensibilisation des prestataires et des participants aux efforts accomplis. Source d'informations : <http://evenementdurable.belgium.be>.

Bonne pratique du SPF Santé publique :

Afin de réduire nos déchets et diminuer notre impact environnemental, nous encourageons l'utilisation de cruches avec de l'eau du robinet filtrée lors des réunions et événements. Nous facilitons le tri en disposant des poubelles différenciées PMC, papier et « autres » dans les salles de réunion avec une capacité supérieure à 10 personnes. Pour nos salles de réunion du « conference center » situé au 1er étage dans nos 2 bâtiments à Bruxelles, nous n'avons plus de thermos dans chaque salle, mais nous avons créé un point centralisé avec le café. Ainsi nous diminuons le gaspillage de café. Nous proposons du thé et du café fair trade. Nous avons une attention portée sur les légumes de saison. Les jus de fruits doivent être européens. Nous avons du sucre belge en vrac avec des doseurs-verseurs à la place de sachets individuels pour diminuer les déchets à Eurostation. Et également en vrac dans nos machines à Galilée. Nous essayons de limiter les emballages à une seule utilisation. Offre catering durable pour les événements. Une boîte à outils a été créée pour des événements qui ont besoin d'un fournisseur externe. Lors de l'organisation des événements extérieurs, nous tenons compte de l'accessibilité afin de favoriser l'utilisation des transports en commun et nous généralisons, dans la mesure du possible (certaines salles travaillent avec leur traiteur attitré) l'appel à un traiteur bio et/ou durable.



5.8.

Ressources humaines durables

Dans cette rubrique, nous nous intéressons aux initiatives et actions prises par les services publics fédéraux dans le cadre de la politique de diversité et dans la politique de bien-être au travail.

Bonne pratique du SPF BOSA :

Diversité : Diverses actions ont été incluses à cet égard, telles qu'une masterclass sur l'inclusion et l'e-inclusion, et des activités pour aborder les problématiques de genre.

Bonne pratique du SPF Mobilité :

Diversité : La politique « Diversité » au sein de notre SPF est suivie par le Service d'encadrement P&O. En 2022, les actions suivantes ont été réalisées : - communications diverses/articles via média interne sur différentes thématiques « diversité » - Suivi de dossiers d'adaptation de postes de travail (handicap) au SPF mais aussi à domicile (matériel fourni) - Organisation des sessions d'intégration sur la diversité avec la participation active des nouveaux collaborateurs - Participation bourse emploi (salon REVA) dans le domaine de la diversité - Signature de la déclaration d'intention par le Comité de direction <https://mobilit.belgium.be/fr/publications/declaration-dintention-diversite-et-inclusion> - Signature par notre Présidente de la Charte Diversité & Inclusion 2022 du Réseau Fédéral de la « diversité » - Projet de page sharepoint diversité - Organisation d'un workshop « Vers un lieu de travail plus inclusif » - Organisation d'un «Experience Workshop» - Immersion dans le quotidien des personnes porteuses de handicap - Prix du public aux Inclusion Awards 2022 pour le workshop « Immersion dans le quotidien des personnes porteuses de handicap ».

Bien-être : En 2022, les activités suivantes ont été organisées au sein de notre SPF : • Communications diverses dans le cadre du Blue Monday, de la journée du compliment, de la campagne Please Stand up and Move, de la campagne « Je me sens bien au travail », la sensibilisation de la ligne hiérarchique aux signaux de stress • Création et coordination du réseau des personnes de confiance, des personnes de contact « s'asseoir efficacement », du groupe bien-être • Promotion des formations disponibles sur la thématique du bien-être et de la gestion du stress (page bien-être sur la plateforme d'apprentissage) • Intégration d'un module bien-être dans le trajet d'apprentissage A3/A4 qui intègre notamment la thématiques des comportements indésirables • Intégration d'un module bien-être dans le trajet d'intégration des nouveaux collaborateurs qui intègre notamment la thématiques des comportements indésirables • Organisation de plusieurs activités/événements/workshops : webinaire sur

les comportements indésirables du fait de tiers et la notification de ces faits dans le registre des faits de tiers, sessions hebdomadaires de médiation en FR, trajet My Energy, intervention sur le bien-être, workshop sur l'agressivité des clients, atelier « vers plus de résilience », safety Day's (webinaire sommeil et atelier chutes et glissades), workshop « comment piloter sa carrière au sein du SP M&T », atelier Tai Ji et close combat pour les inspecteurs, rallye découverte du City Atrium • Création des différentes pages intranet afin de rassembler les informations sur les thématiques suivantes : procédures à suivre face aux comportements indésirables du fait de tiers, faire face au stress et au burn-out, ergonomie, la réintégration des collaborateurs absents de longue durée, les femmes enceintes et la protection de la maternité, le droit à la déconnexion • Présentation des résultats et élaboration du plan d'action suite à l'analyse des risques psychosociaux (enquête bien-être).

Bonne pratique du SPF Affaires étrangères :

Diversité : Signature de la nouvelle charte fédérale « Diversité et inclusion » (signée par la présidente du Comité de direction de notre SPF en octobre 2022). La politique RH du SPF se focalise sur le genre et le handicap: > Genre : suivi du plan d'action « genre : égalité femmes/hommes (2020) : ce plan d'action s'était fixé comme objectif premier l'organisation d'une enquête à l'attention des collègues féminines visant à identifier les freins que certaines collègues peuvent ressentir dans leurs démarches d'évolution de carrière. Les conclusions de cette enquête ont conduit à diverses actions en 2021 et 2022 : 1) à la mise en place d'un parcours de mentorat (30 tandems pour l'année 2021-2022). Un nouvel appel à candidat.es été lancé fin 2022 pour prendre part à un nouveau parcours en 2023. 2) à l'organisation de formations visant à sensibiliser aux biais et stéréotypes liés au genre (12 sessions en 2021/22 touchant +/- 350 participant.es en fonction à Bruxelles. Une nouvelle série de formations est planifiée pour décembre 2022 /janvier 2023 et destinée au personnel dans le réseau des postes. 3) une page genre a été créée sur diplo.net, distincte de la page diversité, qui propose notamment un Dashboard donnant les chiffres femmes/hommes dans le SPF actualisés en permanence. Des données genrées sont fournies au Comité de direction avant et après chaque tour de promotion et de mouvement diplomatique. 4) une adresse mail a été créée et mise à la disposition des agent.e.s : gender@diplobel.fed.be pour toute question ou suggestion. 5) le comité de direction a été sensibilisé au déséquilibre en matière de genre dans la carrière extérieure 6) des sessions portant sur le genre ont été prévues dans différents événements : journées de contact dont journées diplomatiques, summer school, etc . 7) une attention particulière est accordée dans le cadre des recrutements, des promotions pour l'ensemble du personnel ainsi que des affectations des agents en poste. Sur le plan du recrutement, le service

responsable a édité un manuel destiné aux membres de jurys sur les biais inconscients (tous critères confondus dans le genre) pouvant entraîner une discrimination lors des procédures de recrutement > Handicap : réflexion entamée pour améliorer l'intégration des personnes en situation d'handicap dans le SPF + le manuel recrutement pour les jury qui recouvre l'ensemble des critères diversité.

Bien-être : Le plan global de prévention (PGP) «bien-être» (5 ans) a été élaboré et adopté par le comité de direction en octobre 2022 après concertation syndicale. Le plan annuel 2023 qui en découle a été adopté fin décembre. Ces plans proposent un focus sur les actions relatives à la sécurité, à la santé et aux aspects psychosociaux. Des actions parallèles pour soutenir le bien-être du personnel sont également poursuivies et/ou mise en place (actions « sociales »).

Bonne pratique du SPF Economie :

Diversité : Adaptation du poste de travail des personnes en situation de handicap o Achat de licence de sous titrage pour les réunions digitales, pour les personnes sourdes et malentendantes o Participation au réseau fédéral diversité o Action de communication autour de la journée des droits LGBTQ+ o Formation « intégrer la diversité et l'inclusion dans les processus RH » o Participation au plan fédéral handicap.

Bien-être : Soutien individuel pour les collaborateurs éprouvant des difficultés lors de la reprise sur le lieu de travail o Mise en place d'un ligne d'écoute pour les collaborateurs éprouvant des difficultés lors de la crise sanitaire ou du retour sur le lieu de travail o Suivi individuel octroyés à tous les collaborateurs malades de longue durée o Réintégration de plus de 30 collaborateurs sur l'année o Organisation d'une « semaine de la santé » o Organisation d'un événement autour du thème du bien-être o Formation pour aider les dirigeants à détecter le burn out dans les équipes et donner des pistes pour aider les collaborateurs o Suivi des chiffres d'absentéisme o Suivi des demandes d'adaptation de poste de travail en plate-forme du bien-être avec les acteurs du bien-être o Mise à jour de l'intranet concernant le bien-être afin de mieux définir les acteurs du bien-être et leur rôles o Rédaction et approbation d'un plan d'action faisant suite à l'enquête psychosocial globale o Rédaction et approbation d'un plan d'action faisant suite à l'enquête psychosociale spécifique o Action de sensibilisation concernant le registre de faits de tiers o Mise en place d'une nouvelle procédure de premiers soins suite au retour sur le lieu de travail et l'augmentation du télétravail o Visite préventive des bâtiment avec les conseillers en prévention médecin du travail o Maintien de la plateforme du bien-être au travail qui réunit les acteurs du bien-être o Rédaction d'une brochure à l'attention des collaborateurs absents de plus de 4 semaines.

Bonne pratique du SPP Intégration sociale :

Diversité : Organisation d'une promenade interculturelle en octobre (stands sur la cuisine, le folklore et la culture de pays dont des collègues sont originaires).

Bonne pratique du SPF Finances :

Diversité : Nous avons lancé un projet pour «une politique RH plus inclusive au sein du SPF Finances». Soit la création d'une nouvelle politique interne et RH de diversité et d'inclusion. Nous proposons de faire une politique adaptée à notre organisation en analysant les besoins propres au SPF, via enquête, focus groupes et proposer un plan d'action multi annuel pour répondre aux besoins identifiés. Nous travaillerons sur cinq thèmes : l'âge, le genre, l'exclusion sociale, le handicap et la multiculturalité.

Bien-être : Nous avons analysé les besoins propres au SPF Finances via enquête, focus groupes et groupes de travail. Nous avons validé un plan d'action multi annuel au niveau Comité de Direction en novembre 2022. L'implémentation de ce plan commence en 2023 par des actions de sensibilisation.

Bonne pratique du SPF Justice :

Diversité : De manière générale, notre service est attentif à la diversité, soit en intégrant cet aspect dans les différentes formations du personnel, soit en assurant un accueil spécifique aux salariés en situation de handicap, soit en assurant le suivi des demandes d'aménagement des postes de travail, en participant au réseau fédéral, etc. En 2022, par ex. pronoms dans la signature de l'e-mail. (Crée une ouverture et une inclusion pour les personnes non binaires et trans. En énonçant vous-même vos pronoms de manière proactive, vous indiquez clairement que tout le monde peut être soi-même.). Les initiatives de diversité et d'inclusion qui ont été déterminées pour 2022 ont été élaborées sur la base des résultats de l'analyse d'inclusion qui a été menée au sein d'EPI en 2021 en collaboration avec KLIQ vzw. Ces résultats ont montré à quel point notre organisation au sein d'EPI est actuellement inclusive en termes de genre, de diversité sexuelle et de diversité des genres. Le 17/05/2022, l'équipe Bien-être a organisé une table ronde sur les LGBTQI+. Au cours de cette conversation, les initiatives LGBTQI+ actuelles et à venir ont été discutées ainsi que les besoins concernant LGBTQI+ et les préoccupations concernant la diversité et l'inclusion ont été partagées.

Bonne pratique du SPF Santé publique :

Diversité : 1. Plan action 2022 (diversité et inclusion) 2. Aménagement poste de travail des collaborateurs avec handicap lors du déménagement 3. Aménagement poste de travail en télétravail (budget BOSA) pour les collaborateurs qui étaient dans les conditions 4. Projet BOSA 2022 : - Formation à l'écriture inclusive pour les collaborateurs de la communication - Formation aux entretiens 'neutres' pour les collaborateurs des RH 5. Aménagement des

postes de travail à la demande 6. Participation au réseau fédéral

Bien-être : 1. Au niveau de Healthy leadership, on peut mentionner les actions du WaW lab. On peut également mentionner l'enquête sur les risques du travail écran (lancé en novembre 2021, plan d'action en cours). Sur la thématique du télétravail, la mise à jour de la brochure de télétravail avec des conseils ergonomiques et des webinaires sur l'équilibre vie privée/professionnelle. 2. Travail de rédaction très régulière tout au long de l'année sur l'intranet concernant le Bien-être et la situation de Covid (sommeil, stress, résilience, ...) tout se trouve sous l'onglet Covid. 3. Rédaction de fiches pour aider le personnel – onglet Covid 4. Travail en partenariat avec BOSA à la rédaction régulière de l'information 'retour au travail' – 19 versions dont une partie Bien-être et risques psychosociaux. 5. Nouveau programme d'accueil pour les nouveaux collaborateurs - programme de formation , les 4 nuances de la santé pour nos nouveaux experts techniques

Bonne pratique du SPF Sécurité sociale :

Bien-être : création de la cellule «Bien-être» au sein de la DRH : nomination d'un coordinateur, relance du réseau bien-être, élaboration d'un plan d'action... - enquête bien-être auprès de l'ensemble des collaborateurs - groupe de travail déconnexion : lancement du groupe de travail pour élaborer une politique de déconnexion - ateliers My Energy, gestion du stress, cohésion d'équipe, feedback, valeurs et talents, webinaire «Reality is the new cool», relaxation guidée par la harpe, séances de méditation, ateliers d'agilité, ateliers d'avenir retraités, etc...

Bonne pratique de la Défense :

Diversité : En 2022, 75 représentations de théâtre sur la diversité ont été programmées. De plus, un nouveau contrat a été signé pour 2023 avec une attention particulière au genre. - 2 projets dans le cadre de la défense comme ascenseur social. Projet NEET : En collaboration

avec des partenaires locaux, des moments d'information pour le groupe cible ont été organisés dans tout le pays en 2022. Projet REBOOT : Des accords de collaboration avec des partenaires industriels ont été signés en juin 2022. Par la suite, des efforts ont été faits pour concrétiser cette coopération au moyen d'accords de coopération. - Un nouveau cadre de valeurs a été développé pour tout le personnel de la Défense. Dans ce contexte, une grande importance est attachée à la valeur « respect ». - Un groupe de travail a été mis en place dans le but de faire évoluer la politique de diversité vers une politique d'inclusion.

Bien-être : Dans le cadre du NEW WAY OF WORKING (NWOW), le ministère de la Défense a mis en place le programme BE WELL. Ce programme vise à améliorer le bien-être des employés. Ce programme comprend des avantages financiers et de nouveaux équipements individuels, ainsi que des pratiques de bien-être des collaborateurs au titre de FEEL GOOD & WORK WELL. Ces pratiques et outils ont été développés par la DG HR, en collaboration avec la DG H&WB, dans le but d'améliorer le bien-être des collaborateurs, car un collaborateur satisfait est un collaborateur motivé et performant. Depuis 2022, tous les services du personnel qui le souhaitent peuvent participer. L'objectif est d'ancrer structurellement ces pratiques d'ici fin 2023, ce qui signifie qu'il doit y avoir suffisamment de capacité (personnel) pour les mettre en œuvre à long terme. Au cours du premier trimestre 2023, ces pratiques seront également déployées dans les unités. La participation est toujours volontaire.

6

LISTE DES ABRÉVIATIONS

AFMPS	Agence Fédérale des Médicaments et des Produits de Santé
AIR	Analyse d'impact de la Réglementation
AR	Arrêté Royal
BFP	Bureau Fédéral du Plan
CAF	Cadre d'auto-évaluation des Fonctions publiques (Common Assessment Framework)
CARS	Cadre d'auto-évaluation de la responsabilité sociétale
CFDD	Conseil Fédéral du Développement Durable
CIDD	Commission Interdépartementale pour le Développement Durable
CIM	Conférence interministérielle
CIMDD	Conférence Interministérielle pour le Développement Durable
CPAS	Centre Public d'Action Sociale
DD	Développement Durable
EFQM	European Foundation for Quality Management
EMAS	Eco-Management and Audit Scheme
FEAD	Fonds Européen d'aide aux plus démunis
GT	Groupe de Travail
IEFH	Institut pour l'Égalité des Femmes et des Hommes
IFDD	Institut Fédéral pour le Développement Durable
ISR	Investissement socialement responsable
NBA	National Baseline Assessment
NVR	National Voluntary Review (Revue nationale volontaire)

OCDE	Organisation de Coopération et de Développement économiques
ODD	Objectifs de Développement Durable
PAN	Plan d'Action National
PDE	Plan de déplacement des entreprises
PFDD	Plan Fédéral de Développement Durable
PME	Petites et Moyennes Entreprises
PNEC	Plan National Energie-Climat
RSO/RSE	Responsabilité Sociétale des Organisations / Responsabilité Sociétale des Entreprises
SDGs	Sustainable Development Goals (Objectifs mondiaux de développement durable)
SNCB	Société Nationale des Chemins de fer Belges
SPF	Service Public Fédéral
SPP	Service Public fédéral de Programmation
SPW	Service Public de Wallonie
TFDD	TaskForce Développement Durable
UNGP	United Nations Guiding Principles
VLT	Vision à Long Terme en matière de Développement durable



Commission Interdépartementale
pour le Développement Durable

RAPPORT ANNUEL 2022 DE LA CIDD

EDITEUR RESPONSABLE :
Dieter Vander Beke,
Président de la Commission Interdépartementale pour le
Développement Durable (CIDD)

PUBLICATION
MARS 2023

Secrétariat de la CIDD
assuré par l'Institut Fédéral
pour le Développement Durable (IFDD),

Rue Ducale 4, 1000 Bruxelles
Tél. : 02/501.04.62
